

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 31 mars 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 24 mars 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 31 mars 2023 à 09 h 30, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, KRENENOU, M. BRIQUET
Mmes VACHER, BUSALLI, BOUCHET

Pouvoirs : Mme BENDRISS a donné pouvoir à Mme BOUCHET
Mme FARES a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Absente excusée : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – BUDGET PRIMITIF 2023

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'il convient de procéder au vote du Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 012 800 € en section de fonctionnement et à la somme de 6 500 € en section d'investissement, dans lequel figure le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve le Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 012 800 € en section de fonctionnement et à la somme de 6 500 € en section d'investissement, dans lequel figure le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Centre communal d'action sociale : CCAS LA RICAMARIE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26421006300014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SGC LOIRE SUD

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET CCAS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	45
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	46
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	49
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	50
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	51
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	7 935

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	126,82
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	127,59
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,77
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	88,48 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,40 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,60 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,60 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1		0,00
Investissement	A2 + B2		0,00
Fonctionnement	A3 + B3		0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 500,00	6 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 500,00	6 500,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 012 800,00	1 012 800,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 012 800,00	1 012 800,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 019 300,00	1 019 300,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	8 700,00	0,00	6 100,00	6 100,00	6 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 700,00	0,00	6 100,00	6 100,00	6 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		13 700,00	0,00	6 100,00	6 100,00	6 100,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	400,00		400,00	400,00	400,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		400,00		400,00	400,00	400,00

TOTAL	14 100,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
--------------	------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 500,00
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	7 200,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 200,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00

TOTAL	14 100,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
--------------	------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 500,00
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	6 100,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	87 900,00	0,00	77 900,00	77 900,00	77 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	781 000,00	0,00	890 400,00	890 400,00	890 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	59 800,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		928 700,00	0,00	1 006 300,00	1 006 300,00	1 006 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		928 700,00	0,00	1 006 300,00	1 006 300,00	1 006 300,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 200,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 200,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00

TOTAL	935 900,00	0,00	1 012 800,00	1 012 800,00	1 012 800,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 012 800,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	365 000,00	0,00	62 500,00	62 500,00	62 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	559 000,00	0,00	934 900,00	934 900,00	934 900,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		935 500,00	0,00	1 012 400,00	1 012 400,00	1 012 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		935 500,00	0,00	1 012 400,00	1 012 400,00	1 012 400,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	400,00		400,00	400,00	400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		400,00		400,00	400,00	400,00

TOTAL	935 900,00	0,00	1 012 800,00	1 012 800,00	1 012 800,00
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 012 800,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 100,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	400,00	400,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	6 100,00	0,00	6 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 100,00	400,00	6 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 500,00
---	-----------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	77 900,00		77 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	890 400,00		890 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	38 000,00	0,00	38 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	6 500,00	6 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 006 300,00	6 500,00	1 012 800,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 012 800,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CCAS LA RICAMARIE - BUDGET CCAS - BP - 2023

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 500,00	6 500,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	6 500,00	6 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 500,00
---	-----------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	15 000,00		15 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	62 500,00		62 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	934 900,00		934 900,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	400,00	400,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 012 400,00	400,00	1 012 800,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 012 800,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 100,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 700,00	0,00	0,00	6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 700,00	0,00	0,00	6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		13 700,00	0,00	0,00	6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	400,00			400,00	400,00		400,00	400,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		400,00			400,00	400,00		400,00	400,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	6 500,00
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		14 100,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 200,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 200,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	6 500,00
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		14 100,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 700,00	0,00	0,00	6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 700,00	0,00		6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 700,00	0,00	0,00	6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS LA RICAMARIE - BUDGET CCAS - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		13 700,00	0,00	0,00	6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	400,00			400,00	400,00		400,00	400,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	400,00			400,00	400,00		400,00	400,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	400,00			400,00	400,00		400,00	400,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		400,00			400,00	400,00		400,00	400,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		14 100,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	7 200,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
281838	Autre matériel informatique	300,00		1 760,00	1 760,00	1 760,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 700,00		2 123,50	2 123,50	2 123,50
28188	Autres immo. corporelles	3 200,00		2 616,50	2 616,50	2 616,50
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		7 200,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		935 900,00	0,00	0,00	1 012 800,00	1 012 800,00	0,00	1 012 800,00	1 012 800,00
011	Charges à caractère général (3)	87 900,00	0,00	0,00	77 900,00	77 900,00	0,00	77 900,00	77 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	781 000,00	0,00		890 400,00	890 400,00		890 400,00	890 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	59 800,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		928 700,00	0,00	0,00	1 006 300,00	1 006 300,00	0,00	1 006 300,00	1 006 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		928 700,00	0,00	0,00	1 006 300,00	1 006 300,00	0,00	1 006 300,00	1 006 300,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	7 200,00			6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 200,00			6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 012 800,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		935 900,00	0,00	1 012 800,00	1 012 800,00	1 012 800,00
013	Atténuations de charges (2)	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	365 000,00	0,00	62 500,00	62 500,00	62 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	559 000,00	0,00	934 900,00	934 900,00	934 900,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		935 500,00	0,00	1 012 400,00	1 012 400,00	1 012 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		935 500,00	0,00	1 012 400,00	1 012 400,00	1 012 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		400,00	0,00	400,00	400,00	400,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 012 800,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		935 900,00	0,00	0,00	1 012 800,00	1 012 800,00	0,00	1 012 800,00	1 012 800,00
011	Charges à caractère général (4)	87 900,00	0,00	0,00	77 900,00	77 900,00	0,00	77 900,00	77 900,00
60611	Eau et assainissement	2 250,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	8 800,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
60622	Carburants	200,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60623	Alimentation	16 000,00	0,00		14 600,00	14 600,00	0,00	14 600,00	14 600,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 100,00	0,00		7 700,00	7 700,00	0,00	7 700,00	7 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 900,00	0,00		3 900,00	3 900,00	0,00	3 900,00	3 900,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	850,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6132	Locations immobilières	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	3 700,00	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6161	Multirisques	900,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6188	Autres frais divers	10 200,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	550,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	23 350,00	0,00		23 400,00	23 400,00	0,00	23 400,00	23 400,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 600,00	0,00		1 250,00	1 250,00	0,00	1 250,00	1 250,00
6251	Voyages, déplacements et missions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	781 000,00	0,00		890 400,00	890 400,00		890 400,00	890 400,00
6218	Autre personnel extérieur	5 156,68	0,00		2 573,80	2 573,80		2 573,80	2 573,80
6331	Versement mobilité	8 095,31	0,00		10 065,66	10 065,66		10 065,66	10 065,66
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 248,80	0,00		2 516,57	2 516,57		2 516,57	2 516,57
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 060,42	0,00		8 258,49	8 258,49		8 258,49	8 258,49

CCAS LA RICAMARIE - BUDGET CCAS - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 349,20	0,00		242,47	242,47		242,47	242,47
64111	Rémunération principale titulaires	306 892,95	0,00		356 056,31	356 056,31		356 056,31	356 056,31
64112	SFT, indemnité de résidence	4 850,59	0,00		13 917,90	13 917,90		13 917,90	13 917,90
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		1 031,99	1 031,99		1 031,99	1 031,99
64118	Autres indemnités	71 196,46	0,00		94 493,27	94 493,27		94 493,27	94 493,27
64131	Rémunérations	117 652,33	0,00		136 112,44	136 112,44		136 112,44	136 112,44
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		412,80	412,80		412,80	412,80
64138	Primes et autres indemnités	31 412,21	0,00		7 584,21	7 584,21		7 584,21	7 584,21
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		3 136,21	3 136,21		3 136,21	3 136,21
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	90 814,62	0,00		98 180,36	98 180,36		98 180,36	98 180,36
6453	Cotisations aux caisses de retraites	103 660,75	0,00		121 262,27	121 262,27		121 262,27	121 262,27
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 880,46	0,00		5 833,34	5 833,34		5 833,34	5 833,34
6455	Cotisations pour assurance du personnel	19 671,19	0,00		23 158,94	23 158,94		23 158,94	23 158,94
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 489,63	0,00		2 000,88	2 000,88		2 000,88	2 000,88
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		1 205,65	1 205,65		1 205,65	1 205,65
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 568,40	0,00		2 356,44	2 356,44		2 356,44	2 356,44
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	59 800,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
65133	Secours d'urgence	11 300,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65134	Aides	41 500,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6562	Au titre de la coopération décentralisée	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	7 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		928 700,00	0,00	0,00	1 006 300,00	1 006 300,00	0,00	1 006 300,00	1 006 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

CCAS LA RICAMARIE - BUDGET CCAS - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		928 700,00	0,00	0,00	1 006 300,00	1 006 300,00	0,00	1 006 300,00	1 006 300,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	7 200,00			6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	7 200,00			6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 200,00			6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		935 900,00	0,00	1 012 800,00	1 012 800,00	1 012 800,00
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	365 000,00	0,00	62 500,00	62 500,00	62 500,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	62 500,00	62 500,00	62 500,00
70688	Autres prestations de services	365 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	559 000,00	0,00	934 900,00	934 900,00	934 900,00
74718	Autres participations Etat	74 000,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
7473	Participation départements	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74748	Participation autres communes	400 000,00	0,00	540 400,00	540 400,00	540 400,00
74788	Autres	84 500,00	0,00	84 500,00	84 500,00	84 500,00
74888	Autres	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		935 500,00	0,00	1 012 400,00	1 012 400,00	1 012 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		935 500,00	0,00	1 012 400,00	1 012 400,00	1 012 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	400,00		400,00	400,00	400,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	400,00		400,00	400,00	400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		400,00		400,00	400,00	400,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

CCAS LA RICAMARIE - BUDGET CCAS - BP - 2023

Montant net	0,00
-------------	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		6 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		6 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CCAS LA RICAMARIE - BUDGET CCAS - BP - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 006 300,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 900,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890 400,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 012 400,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	934 900,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 006 300,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		77 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		890 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		38 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 012 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		62 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		934 900,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500.00 €		24-02-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051	4	24/02/2023
L	21571	8	24/02/2023
L	2182 Matériel de transport	8	24/02/2023
L	2183 Matériel informatique	5	24/02/2023
L	2184	10	24/02/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	24/02/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	2,30	4,30	3,90	0,00	3,90
Adjoint technique	C	1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50
Adjoint technique principale 1ère classe	C	1,00	1,00	2,00	1,60	0,00	1,60
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants	A	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		5,00	1,60	6,60	6,40	0,00	6,40
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2,00	0,80	2,80	2,60	0,00	2,60
Auxiliaire de puériculture principal de classe supérieur	B	3,00	0,80	3,80	3,80	0,00	3,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS LA RICAMARIE - BUDGET CCAS - BP - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		14,00	3,90	17,90	17,10	0,00	17,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	389	0,00	A Art L.332-13	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
LA RECAMIÈRE	FOYER PERSONNES AGEES			26421006300055	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		400,00	I 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		400,00	400,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	400,00	400,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	400,00	0,00	0,00	400,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 500,00	III 6 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2748	Autres prêts	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		6 500,00	6 500,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281838	Autre matériel informatique	1 760,00	1 760,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 123,50	2 123,50
28188	Autres immo. corporelles	2 616,50	2 616,50
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 400,00
Ressources propres disponibles	IV 6 500,00
Solde	V = IV – II (8) 6 100,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

CCAS LA RICAMARIE - BUDGET CCAS - BP - 2023

- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le PRESIDENT (1),

A La Ricamarie, le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A La Ricamarie, le 31/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Ricamarie, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



BILAN

SOCIAL

La 
RIC
amarie
- LE CCAS -

2022

CCAS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LA RICAMARIE

ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Le Multi Accueil « La Gaminerie »

Pages 3 à 10

La Halte-garderie « Pain d'Epices »

Pages 10 à 16

Le Relais Assistants Maternels

Pages 17 à 23

Le Dispositif De Réussite Educative

Pages 24 à 30

LE MULTI ACCUEIL « LA GAMINERIE »

✓ Bilan quantitatif

Durant cette année 2022, **53 familles** sont inscrites à « La Gaminerie » et **53 enfants** fréquentent le Multi-Accueil « La Gaminerie ». Parmi ces 53 familles inscrites, **7** sont des familles mono parentales.

Sur ces 53 familles inscrites, il y a :

- **9 familles** dont les deux parents n'exercent pas d'activité
- **9 familles** dont un seul parent travaille
- **31 familles** dont les deux parents travaillent
- **4 mères** ont pu débiter un parcours de formation grâce à l'accueil de leur enfant.

L'accueil des enfants selon leur âge :

Les enfants accueillis au cours de cette année se répartissent de la sorte :

- **5 enfants** nés en 2022
 - **8 enfants** nés en 2021
 - **17 enfants** nés en 2020
 - **23 enfants** nés en 2019
- } 30 enfants de moins de 2 ans
- } 23 enfants de 2-3 ans

En 2022, la structure a fonctionné **225 jours**.

Sachant que les enfants ont pu être accueillis sur les deux modes suivant la période de l'année.

	Accueil Régulier	Accueil Occasionnel	Total accueils
Nombre d'enfants	36	38	74
	48,64 %	51,36%	100,00 %
Nombre d'heures de présence	27 801	8 214	36 015
	77,19 %	22,81%	100,00 %

Au 31 décembre 2022,

- **6 enfants** sont en accueil occasionnel soit 31% des enfants accueillis,
- **19 enfants** en accueil régulier soit 69% des enfants accueillis.

Le temps de présence d'accueil régulier représente 77 % du temps de présence total des enfants, tandis que l'accueil occasionnel représente 23 % du temps de présence total des enfants.

L'accueil régulier est contractualisé et conditionné à un planning fixe ainsi qu'à une mensualisation pour les parents.

L'accueil occasionnel dépend des places disponibles et n'est pas contractualisé. Cependant, un planning au mois est proposé aux familles pour qu'elles puissent s'organiser.

Le prix moyen horaire est de 1,35 € en 2022 :

- 14 enfants paient moins de 1 € de l'heure (dont 25 enfants paient moins de 50 centimes de l'heure),
- 7 enfants paient plus de 2 € de l'heure (maximum 2,67 €)
- 32 enfants paient entre 1 € et 2 € de l'heure.

Nous accueillons toujours un enfant dont la famille dépend de la MSA. Suite au déménagement de la famille, son départ de la Crèche est prévu fin juillet.

Accueils spécifiques :

- 1 enfant en partenariat avec La Sauvegarde dans le cadre d'une AED
- 1 enfant en cours de dépistage en partenariat avec le centre Léo Kanner
- 4 enfants pour permettre l'insertion socio-professionnelle des mamans

Si la structure ne peut plus accueillir d'enfants car sa capacité est complète, les familles sont orientées vers les autres partenaires Petite Enfance de la Ville, notamment le Relais Petite Enfance qui a vocation de guichet unique dans l'orientation des familles auprès des structures répondant le mieux à leurs besoins.

En décembre 2022, nous comptabilisons 28 dossiers en attente d'inscription pour la rentrée 2023.

Bilan qualitatif

Les commissions Petite Enfance

Tout au long de l'année, la directrice de la structure, l'élue à la petite enfance et la directrice du CCAS se réunissent, afin de faire le point sur les familles inscrites, celles qui sont en attente de garde pour leur enfant, et font un bilan de la fréquentation de la structure.

Ensemble, des réflexions sont menées sur les projets, les règlements...etc.

Un travail partenarial avec

Le Département (PMI et services sociaux)

La Sauvegarde

Le médecin de la crèche

Le CAMSP

L'équipe de professionnels

Elle se compose de :

TITULAIRES

1 Educatrice de Jeunes Enfants, directrice de l'établissement,
1 Educatrice de Jeunes Enfants,
5 Auxiliaires de Puériculture,
2 Agents d'Entretien dont 1 titulaire du CAPPE.

✓ **La crise sanitaire du Covid-19**

La crise sanitaire s'estompant, nous avons pu assouplir les règles. En effet, au cours de l'année, les groupes ont pu de nouveau se mélanger.

Par ailleurs, nous avons de nouveau fait entrer les parents au sein des unités de vies des enfants.

Suite à la réunion de rentrée (en octobre), nous avons expliqué aux parents le nouveau fonctionnement et nous l'avons appliqué dès le lendemain.

Ainsi, dorénavant, les parents des enfants entrent dans les espaces respectifs du groupe des bébés et des grands.

Nous avons par contre demandé à ne pas avoir plus d'un parent à la fois dans l'espace de vie afin de ne pas être trop intrusif pour les enfants mais aussi pour favoriser la confidentialité de chacun.

Contrairement à la transmission écrite qui se fait pendant la crise sanitaire, maintenant, le soir, une professionnelle prend le temps de faire la transmission aux parents de façon orale.

✓ **Le Carnaval**

Comme chaque année, nous avons fêté le carnaval en réunissant la halte-garderie et la crèche. Les enfants de la Halte-Garderie ont rejoint les enfants de la crèche dans la cour. Ils avaient la possibilité de venir déguisés.

Pour les enfants qui n'étaient pas prévus ce jour-là, les parents ont eu la possibilité de les emmener directement à la Gaminerie.

Le matin, les enfants et les professionnelles des deux structures ont réalisé de la pâte à crêpe.

Plusieurs « ateliers/stands » ont été proposés aux enfants (photos, maquillage, chamboule-tout, danse...). Tout cela était accompagné de musique, bataille de confettis.

Les enfants ont pu partager un goûter en extérieur. Il s'avère que les enfants de la halte-garderie n'étaient pas très à l'aise au sein de la cour de la crèche. Nous réfléchissons donc à un autre fonctionnement pour 2023.

✓ **La Grande Lessive**

Cette année, la grande lessive a été particulière en raison de la crise sanitaire. Cette exposition qui doit cheminer entre les différents quartiers de la ville s'est déroulée individuellement sur chaque structure.

Le thème était « ombres portées ». Ce thème étant un peu abstrait pour les enfants de la crèche, les professionnelles ont travaillé en amont sur ce qu'était une ombre (dehors avec le soleil, avec le corps, avec des jeux).

Suite à ce travail, différentes réalisations ont vu le jour à partir de ce même thème. Le tout a été accroché avec des pinces à linge dans la cour de la gaminerie.

En plus de « l'étendage » des réalisations des enfants, les professionnelles avaient installé un drap blanc sur un fil afin que les parents continuent d'expérimenter les ombres.

✓ **Fête de fin d'année (juillet)**

Cette année, malgré la crise sanitaire, nous avons pu organiser une fête de fin d'année. Par contre, les parents n'ont pu être invités.

Tout s'est réalisé à l'extérieur.

Ainsi, le vendredi 1^{er} juillet, les professionnelles ont organisé une fête regroupant la crèche et la halte-garderie, sur le thème du cirque (fil conducteur de l'année).

Les enfants de la halte-garderie sont descendus dans la cour de la crèche. Les enfants non prévus ce jour-là ont été invités.

Dans la cour, sous les arbres, une malle de déguisements était à la disposition de tous.

Un grand carton décoré avec un trou pour faire passer la tête des enfants était à disposition pour prendre des photos.

D'ailleurs, une personne du service communication est venue pour prendre de belles photos de ce moment.

Ensuite, entre 16h15 et 16h30, les parents ont commencé à arriver, nous les avons installés sur des chaises, disposées sous le préau. A ce moment-là, la musique de la parade du cirque a débuté et les enfants sont arrivés en manipulant un bâton musical. Ils sont allés s'installer soit avec leurs parents soit avec le personnel sur un tapis.

Le personnel avait préparé un petit spectacle de marionnettes qui relatait le déroulement d'une journée dans la structure avec deux personnages que les enfants connaissaient bien (*Gugus* et *Patatras*).

Pour accompagner cela, Séverine, l'intervenante musique était là avec sa guitare.

Par ailleurs, une exposition photos a été installée dans la cour. Les familles ont pu voir leur enfant lors des activités, jeux, repas, sieste...

Cet après-midi s'est clôturé avec un petit verre et des bonbons pour passer un moment convivial.

✓ **La formation d'équipe**

En août, une formation a été proposée à l'équipe entière. Il s'agissait d'une formation « Signe associé à la parole ».

L'ensemble du personnel s'est retrouvé dans la salle du relais petite enfance pour faire une formation sur le langage signé avec les tous-petits.

Cette journée a été riche en apprentissages, en échanges. L'équipe a pu se familiariser avec les signes associés à la parole.

Nous avons appris des comptines, fait des jeux afin de nous entraîner.

La formatrice a donné à l'équipe des outils pour se documenter.

L'équipe est repartie motivée et dès le lendemain, les signes associés à la parole ont commencé à être mis en place. De plus, une information pour les familles a été réalisée et nous avons mis en place un « signe tous les mois » affiché pour les parents.

✓ **La semaine du goût**

Comme toutes les années, les enfants ont pu participer à la semaine du goût.

Afin d'éveiller les sens des tout-petits, nous avons choisi différents types d'aliments à faire découvrir aux enfants. Cette année, nous avons décidé de proposer des aliments de même couleur pour le repas et le goûter.

La Résidence la Récamière nous avait préparé des repas par thème de couleurs. En fonction, nous avons réalisé des goûters avec les mêmes couleurs. Une couleur par jour : blanc, rouge, vert, orange et violet.

✓ **La réunion des familles**

Cette année, la réunion des familles de la crèche a eu lieu dans l'espace des grands. Les nouvelles familles ont été invitées. Cette réunion a eu lieu le 8 novembre 2022.

Pour ce faire, nous avons proposé un petit jeu interactif aux parents. En effet, nous avons des « thèmes » à aborder et différentes réponses associées. Certaines réponses étaient justes, d'autres fausses. Pour répondre, les parents avaient à disposition un petit bâtonnet avec une face verte et une face rouge.

Cela a permis d'expliquer les règles de la structure. Les parents ont pu poser les questions qu'ils souhaitaient éclaircir.

Résumé de la réunion des familles du 8 novembre 2022

Après une présentation des représentants de la mairie ainsi que de l'équipe professionnelle, nous nous sommes prêtées à un quizz concernant les règles de la crèche, plusieurs points ont été abordés. Voici les plus importants :

- La question des heures d'arrivée et de départ. Nous rappelons que les arrivées doivent être faites **avant 9h00** le matin et **après 16h50** le soir. Ceci afin de respecter le rythme de vie de la crèche, au sein des groupes. Les accueils durant la pause méridienne se situent entre 13h15 et 13h30.
- Un rappel sur l'encaissement des règlements avant le **15 du mois en cours**, au-delà de cette date, vous devrez régler votre facture directement auprès du trésor public.
- **Un gros changement concernant l'arrivée des parents :**
 - **Pour le groupe des bébés :** les parents sont invités à rentrer jusque dans l'espace de vie de leurs enfants, et ce matin et soir.
 - **Pour le groupe des grands :** les parents sont invités à descendre jusqu'à l'espace de vie de leurs enfants lorsque les 2 professionnelles sont en bas. Sinon, l'accueil se fait en haut.

Il est important de rappeler la responsabilité de chacun, donc veillez à porter un masque si vous êtes malades, et à utiliser le gel hydroalcoolique à votre disposition à l'entrée. Nous vous demandons également de mettre des sur-chaussures ou de vous déchausser, pour rentrer dans la crèche.

Enfin, nous gardons la règle de ne faire rentrer que 2 parents à la fois, les frères et sœurs peuvent attendre dans le hall près des casiers.

- Petit rappel sur l'utilisation du téléphone portable : veuillez s'il vous plaît, éviter de téléphoner ou de regarder votre portable durant les transmissions. Il s'agit là de respecter ce que vous disent les professionnelles, ainsi que de retrouver ou de vous séparer de votre enfant dans les meilleures conditions.

✓ **Spectacle de fin d'année (décembre)**

Le spectacle de Noël a eu lieu à la salle Fernand Montagnon.

Cette année, les personnes âgées de la Récamière ont pu participer.

Les parents ont été invités afin de partager ce moment avec leur enfant.

Cette année, c'est la Compagnie Les oiseaux d'Arès qui a présenté un spectacle nommé « Chplic Chploc ».

Ce spectacle était poétique, animé par deux personnages qui mettaient en mouvement des bassines, parapluie...

Sans exception, tous les enfants ont été captivités par cette présentation.

Ce spectacle a été clôturé par un goûter : mini viennoiseries, jus de fruits, mandarines et papillotes.

Après le goûter, le Père Noël a fait son entrée dans la salle. Les enfants avaient le choix d'aller le voir ou non.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

✓ **L'éveil musical**

Cette année, nous avons eu une intervenante de l'EIA qui est intervenue de septembre à janvier.

Tout d'abord, l'éveil musical avait lieu sur le groupe des bébés puis, sur le groupe des grands.

L'éveil musical a eu lieu tous les mardis matin de 8h30 à 9h00 chez les plus petits et de 9h00 à 9h45 chez les plus grands.

L'intervenante vient avec différents instruments à chaque séance, des instruments et objets à manipuler par les enfants.

Les chansons qu'elle chante sont sur le thème de la nature (fil conducteur de l'année).

✓ **L'éveil corporel / motricité**

Les enfants ont bénéficié cette année de séances avec un nouvel intervenant. Ce dernier vient un jeudi matin sur deux en alternance avec la halte-garderie Pain d'Epices.

Pour ce faire, les enfants descendent dans la salle Pierre Poty. Les enfants descendent un grand escalier puis l'intervenant vient chercher le groupe d'enfants.

En amont, ce dernier prépare différents modules dans la salle afin que les enfants puissent se diriger où ils préfèrent. Les adultes sont là pour les encourager, aider, sécuriser.

Ceci permet aux enfants de développer entre autres, leurs capacités physiques et motrices.

✓ **Conteuse :**

Cette année, nous avons demandé de pouvoir de nouveau bénéficier de l'intervention de la conteuse que nous avons eue l'année dernière.

A la Gaminerie, les séances étaient réalisées un mardi par mois pour le groupe des plus grands. Pour les plus petits, cela était un jeudi par mois.

Comme l'année passée, la conteuse ne se servait pas de livres mais présentait une histoire contée avec des bruitages, sons, instruments, paroles...le tout était accompagné de matériel, d'animaux...

✓ Quelques chiffres :

- 15 parents ont répondu présents lors de la réunion de rentrée
- 53 familles ont été accueillies pour un tarif horaire moyen de 1,29 euros.
- 36 enfants réguliers et 47 enfants occasionnels (deux enfants pouvant faire partie des 2 catégories suivant la période de l'année).

LA HALTE-GARDERIE « PAIN D'ÉPICES »

✓ Bilan quantitatif

Durant cette année 2022, **50 familles** sont inscrites à « Pain d'Epices » et **58 enfants** fréquentent la Halte-Garderie « Pain d'Epices ». Parmi ces 50 familles inscrites, **5** sont des familles monoparentales.

Sur ces 50 familles inscrites, il y a :

- **19 familles** dont les deux parents n'exercent pas d'activité professionnelle
- **18 familles** dont un seul parent travaille
- **13 familles** dont les deux parents travaillent

Sur ces 50 familles inscrites, il y a :

- **0 famille** dont les deux parents sont en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique
- **5** sont des familles monoparentales
- **5** sont hors commune
- **2** sont suivies par des acteurs sociaux (à notre connaissance)

L'accueil des enfants selon leur âge (au 01 janvier 2022 ou à la date d'inscription)

Les enfants accueillis au cours de cette année se répartissent de la sorte :

- **1 enfant** entre 0 et 5 mois
- **2 enfants** entre 6 et 11 mois
- **15 enfants** entre 1 et 1 an et demi
- **17 enfants** entre 1 et demi et 2 ans
- **23 enfants** entre 2 et 3 ans
- **10 enfants** entre 3 et 4 ans

Nous n'avons pas accueilli cette année d'enfants porteurs de handicap bénéficiaires de l'AEEH.

En 2022, la structure fonctionne **206 jours**.

L'accueil occasionnel dépend des places disponibles et n'est pas contractualisé. Cependant, un planning au mois est proposé aux familles pour qu'elles puissent s'organiser.

Le prix moyen horaire est de 0,62 €.

- 46 enfants paient moins de 1 € de l'heure dont (40 enfants paient moins de 50 centimes de l'heure),
- 11 enfants paient entre 1 et 2 € de l'heure,
- 1 enfant paie plus de 2 € de l'heure.

Bilan qualitatif

Les commissions Petite Enfance

La directrice de la structure, l'élue à la petite enfance et la directrice du CCAS se réunissent, afin de faire le point sur les familles inscrites, les demandes en attente de place, et font un bilan de la fréquentation de la structure.

Un travail partenarial avec

Le Département (PMI et services sociaux)

La Sauvegarde

L'UDAF

Le médecin de la crèche

Le CAMSP

L'équipe de professionnels

Elle se compose de :

TITULAIRES

1 Educatrice de Jeunes Enfants, directrice de l'établissement,

1 Educatrice de Jeunes Enfants,

5 Auxiliaires de Puériculture,

2 Agents d'Entretien dont 1 titulaire du CAPPE.

✓ La crise sanitaire du Covid-19

La crise sanitaire s'estompant, nous avons pu assouplir les règles.

Nous avons de nouveau fait entrer les parents au sein de la halte-garderie.

Suite à la réunion de rentrée, nous avons expliqué aux parents le nouveau fonctionnement et nous l'avons appliqué dès le lendemain.

Ainsi, dorénavant, les parents respectent un sens de circulation. Les parents entrent vers les porte-manteaux puis dans la salle de vie. Ils ressortent par la « porte verte ».

Pour les départs, c'est l'inverse. Les parents entrent par la porte verte et ressortent par la porte rose du côté des porte-manteaux. Ainsi, un sens de circulation est respecté. Cela permet plus de fluidité dans l'accueil et les départs.

Nous avons par contre demandé à ne pas avoir plus de deux parents à la fois dans l'espace de vie afin de ne pas être trop intrusif pour les enfants mais aussi pour favoriser la confidentialité de chacun.

✓ **La formation d'équipe**

En août, une formation a été proposée à l'équipe entière. Il s'agissait d'une formation « Signe associé à la parole ».

L'ensemble du personnel s'est retrouvé dans la salle du relais petite enfance pour faire une formation sur le langage signé avec les tous-petits.

Cette journée a été riche en apprentissages, en échanges. L'équipe a pu se familiariser avec les signes associés à la parole.

Nous avons appris des comptines, fait des jeux afin de nous entraîner.

La formatrice a donné à l'équipe des outils pour se documenter.

L'équipe est repartie motivée et dès le lendemain, les signes associés à la parole ont commencé à être mis en place. De plus, une information pour les familles a été réalisée.

✓ **Le Carnaval**

Comme chaque année, nous avons fêté le carnaval en réunissant la halte-garderie et la crèche. Les enfants de la Halte-Garderie ont rejoint les enfants de la crèche dans la cour. Ils avaient la possibilité de venir déguisés.

Pour les enfants qui n'étaient pas prévus ce jour-là, les parents ont eu la possibilité de les emmener directement à la Gaminerie.

Le matin, les enfants et les professionnelles des deux structures ont réalisé de la pâte à crêpe.

Plusieurs « ateliers/stands » ont été proposés aux enfants (photos, maquillage, chamboule-tout, danse...). Tout cela était accompagné de musique, bataille de confettis.

Les enfants ont pu partager un goûter en extérieur. Il s'avère que les enfants de la halte-garderie n'étaient pas très à l'aise au sein de la cour de la crèche. Nous réfléchissons donc à un autre fonctionnement pour 2023.

✓ **La Grande Lessive**

Cette année, la grande lessive a été particulière en raison de la crise sanitaire. Cette exposition qui doit cheminer entre les différents quartiers de la ville s'est déroulée individuellement sur chaque structure.

Le thème était « ombres portées ». Ce thème étant un peu abstrait pour les enfants de la crèche, les professionnelles ont travaillé en amont sur ce qu'était une ombre (dehors avec le soleil, avec le corps, avec des jeux).

Suite à ce travail, différentes réalisations ont vu le jour à partir de ce même thème. Le tout a été accroché sur un fil avec des pinces à linge dans la cour de halte-garderie.

✓ **Fête de fin d'année (juillet)**

Cette année, malgré la crise sanitaire, nous avons pu organiser une fête de fin d'année. Par contre, les parents n'ont pu être invités.

Tout s'est réalisé à l'extérieur.

Ainsi, le vendredi 1^{er} juillet, les professionnelles ont organisé une fête regroupant la crèche et la halte-garderie, sur le thème du cirque (fil conducteur de l'année).

Les enfants de la halte-garderie sont descendus dans la cour de la crèche. Les enfants non prévus ce jour-là ont été invités.

Dans la cour, sous les arbres, une malle de déguisements était à la disposition de tous.

Un grand carton décoré avec un trou pour faire passer la tête des enfants était à disposition pour prendre des photos.

D'ailleurs, une personne du service communication est venue pour prendre de belles photos de ce moment.

Ensuite, entre 16h15 et 16h30, les parents ont commencé à arriver, nous les avons installés sur des chaises, disposées sous le préau. A ce moment-là, la musique de la parade du cirque a débuté et les enfants sont arrivés en manipulant un bâton musical. Ils sont allés s'installer soit avec leurs parents soit avec le personnel sur un tapis.

Le personnel avait préparé un petit spectacle de marionnettes qui relatait du déroulement d'une journée dans la structure avec deux personnages que les enfants connaissaient bien (*Gugus* et *Patatras*).

Pour accompagner cela, l'intervenante musique était là avec sa guitare.

Par ailleurs, une exposition photos a été installée dans la cour. Les familles ont pu voir leur enfant lors des activités, jeux, repas, sieste...

Cet après-midi s'est clôturé avec un petit verre et des bonbons pour passer un moment convivial.

✓ La semaine du goût

Comme toutes les années, les enfants ont pu participer à la semaine du goût.

Afin d'éveiller les sens des tout-petits, nous avons choisi différents types d'aliments à faire découvrir aux enfants. Cette année, nous avons décidé de proposer des aliments de même couleur pour le goûter.

Une couleur par jour : blanc, rouge, vert, orange et violet.

✓ La réunion des familles

Cette année, pour la réunion de rentrée de la halte-garderie, les nouvelles familles ont été invitées. Cette réunion a eu lieu le 15 novembre 2022.

Pour ce faire, nous avons proposé un petit jeu interactif aux parents. En effet, nous avons des « thèmes » à aborder et différentes réponses associées. Certaines réponses étaient justes, d'autres fausses. Pour répondre, les parents avaient à disposition un petit bâtonnet avec une face verte et une face rouge.

Cela a permis d'expliquer les règles de la structure. Les parents ont pu poser les questions qu'ils souhaitaient éclaircir.

Résumé de la réunion des familles du 15 novembre 2022

Après une présentation des représentants de la mairie ainsi que de l'équipe professionnelle, nous nous sommes prêtées à un quizz concernant les règles de la halte-garderie, plusieurs points ont été abordés. Voici les plus importants :

- La question des heures d'arrivée et de départ. Nous rappelons que les arrivées doivent être faites **avant 8h30** le matin et **13h30** l'après-midi. Ceci afin de respecter le rythme de vie du groupe. Les accueils du soir, quant à eux, se font à partir de 17h15.
- Un rappel sur l'encaissement des règlements avant le **15 du mois en cours**, au-delà de cette date, vous devrez régler votre facture directement auprès du Trésor Public.
- **Un gros changement concernant l'arrivée des parents :**
 - **L'accueil du matin et de l'après-midi :** les parents sont invités à rentrer jusque dans le sas afin de badger et de déshabiller leur enfant. Ils rentrent ensuite dans la salle de vie afin de transmettre les informations à une professionnelle, pour enfin ressortir par la double porte verte.

- **L'accueil de midi et du soir** : les parents sont invités à rentrer dans l'espace de vie par la double porte verte. Ils retrouvent leur enfant au sein de la halte-garderie où une professionnelle fera une transmission sur la journée. Ils ressortent ensuite dans le sas pour habiller leur enfant et se badger avant de sortir.

Les badges sont remis aux professionnelles par les parents afin d'éviter pertes et oublis.

Il est important de rappeler la responsabilité de chacun, donc veillez à porter un masque si vous êtes malades, et à utiliser le gel hydroalcoolique à votre disposition à l'entrée. Nous vous demandons également de mettre des sur-chaussures pour rentrer dans la structure.

Enfin, nous gardons la règle de ne faire rentrer que 2 parents à la fois, les frères et sœurs peuvent attendre dans le sas près des casiers.

- Petit rappel sur l'utilisation du téléphone portable : veuillez s'il vous plaît, éviter de téléphoner ou de regarder votre portable durant les transmissions. Il s'agit là de respecter ce que vous disent les professionnelles, ainsi que de retrouver ou de vous séparer de votre enfant dans les meilleures conditions.

✓ **Spectacle de fin d'année (décembre)**

Le spectacle de Noël a eu lieu à la salle Fernand Montagnon.

Cette année, les personnes âgées de la Récamière ont pu participer.

Les parents ont été invités afin de partager ce moment avec leur enfant.

Cette année, c'est la Compagnie Les oiseaux d'Arès qui a présenté un spectacle nommé « Chplic Chploc ».

Ce spectacle était poétique, animé par deux personnages qui mettaient en mouvement des bassines, parapluie...

Sans exception, tous les enfants ont été captivités par cette présentation.

Ce spectacle a été clôturé par un goûter : mini-viennoiseries, jus de fruits, mandarines et papillotes.

Après le goûter, le père Noël a fait son entrée dans la salle. Les enfants avaient le choix d'aller le voir ou non.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

✓ **Eveil musical :**

Cette année, nous avons eu une intervenante de l'EIA qui est intervenue de septembre à janvier.

L'éveil musical a eu lieu tous les mardis matin.

L'intervenante vient avec différents instruments à chaque séance, des instruments et objets à manipuler par les enfants.

Les chansons qu'elle chante sont sur le thème de la nature (fil conducteur de l'année).

L'équipe profite des enregistrements musicaux de l'intervenante pour continuer de chanter les chansons lorsque l'intervenante n'est pas là.

✓ **Eveil corporel/ motricité :**

Les enfants ont bénéficié cette année de séances avec un nouvel intervenant. Ce dernier vient un jeudi matin sur deux en alternance avec la crèche La Gamierie.

L'intervenant propose différents « exercices » aux enfants. Ceci permet aux enfants de développer entre autres, leurs capacités physiques et motrices.

✓ **Conteuse :**

Cette année, nous avons demandé de pouvoir de nouveau bénéficier de l'intervention de la conteuse que nous avons eue l'année dernière.

A la Halte-garderie, les séances étaient réalisées un mardi par mois.

Comme l'année passée, la conteuse ne se servait pas de livres mais présentait une histoire contée avec des bruitages, sons, instruments, paroles...le tout était accompagné de matériel, d'animaux...

✓ **Quelques chiffres :**

- 8 parents étaient présents lors de la réunion de rentrée
- 58 enfants ont été accueillis sur l'année 2022 pour un tarif horaire moyen de 0,62 euros.

RELAIS PETITE ENFANCE

Cette année, nous avons procédé à la réécriture du projet de fonctionnement du RPE qui définit les grands axes de travail sur la période contractuelle. En Septembre, nous l'avons présenté aux élus, administrateurs, partenaires et conseillère CAF lors du CO-PIL de renouvellement de l'agrément.

Le RPE poursuit sa dynamique et continue de développer son offre de services et d'accompagnement des parents employeurs et des assistants maternels. Il amorce son passage au guichet unique qui consiste à centraliser les demandes d'informations des familles sur le territoire et enregistrer les demandes de pré-inscription à la crèche.

Dans le cadre de la Convention territoriale globale (Ctg) le RPE a été consulté pour l'élaboration du projet de territoire travaillant sur le maintien et le développement des services aux familles.

✓ **La situation des assistants maternels sur le territoire de la Ricamarie**

1 nouvelle agréée contre 6 départs (retraite, fin d'agrément ou déménagement).

Au 31 Décembre 2022, la Ricamarie compte **31** assistantes maternelles agréées dont 2 en cessation temporaire d'activité (elles n'apparaissent pas sur la liste départementale mais conservent leur agrément.)

Le nombre total de places d'accueil à domicile est de **77** places contre 86 en début d'année.

L'offre de places d'accueil s'amenuise, la liste d'attente de places en crèche s'allonge ; la situation se tend.

✓ La fréquentation du RPE

Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes (parents et assistants maternels) ayant bénéficié des services du Relais ainsi que les principaux motifs de demandes.

Parents		Assistants maternels	
Nombre de familles différentes	53	Nombre d'assistants maternels différents	29
Nombre de sollicitations	147	Nombre total de sollicitations	161
Demandes liées aux contrats, à la déclaration Pajemploi, aides CAF.	86	Demandes liées aux questions administratives : contrats, Mon enfant.fr.	104
Demandes générales recherche mode de garde	55	Demandes liées au temps collectifs	57
Infos sur le métier d'assistant maternel	1	Départs en formation (hors formation initiale). Sachant que nous ne pouvons comptabiliser que les personnes parties par l'intermédiaire du Relais	2
Demandes extérieures à la commune	6	Demandes extérieures à la commune	5
Demande via Mon enfant.fr	0		
Liste départementale Remise par le RPE		29	
Contrats signés au RPE		8	
Demande d'urgence (Moins d'une semaine pour trouver une solution de garde)		10	
Demandes autres : associations, PMI Assistante sociale		3	

Autres :

- . Informations sur les MAM : 4
- . Les lieux d'accueil parent enfant : 1
- . Demande de stage : 1

✓ Les temps collectifs

L'inscription avant de venir à l'atelier d'éveil est demandée.

Fréquentation temps d'animation	Totaux	
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé à un temps collectif ou animation festive organisés par le Relais	12	
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux réunions organisées par le Relais	20	
Fréquentation moyenne /semaine des assistants maternels lors des temps collectifs	4	
Nombre d'enfants différents ayant participé à une animation du Relais au moins une fois dans l'année	27	
Fréquentation moyenne des enfants / semaine	4	
Nombre de temps collectifs organisés sur l'année (hors temps festifs)	Temps adultes	Ateliers pour les enfants
	21	56

✓ Les actions du RPE

Janvier	31	Première séance Eveil musical Les histoires imaginées mises en son Intervenante Véronique les lundis matins (jusqu'au mois de juin)
Février	1	Atelier accompagnement épreuves CAP AEPE
	5	1ère journée Formation dispensée par L'EPE42 Éveil des enfants : « Le jeu sous toutes ses formes » d'une durée de 21 heures
	21	Annulée suite à de nombreux désistements Après-midi récréatif Costume de Carnaval
Mars	22	Rencontre inter Relais Travail sur la dernière Revue
	24	La grande lessive® Ombre(s) portée(s) 17 dessins RPE 31 crèche
Avril	25	Après-midi jeux de société + goûter
Mai	5	Enregistrement de l'histoire « Pinocchio le petit Robot » Studio de l'espace CAMUS au CF
	30	Enregistrement des chants « Pinocchio le petit Robot »
	31	Atelier Art Solidaire Animé par Caroline Marcellier
Juin	2	Atelier Art Solidaire 2eme séance
	2	Réunion d'information avec la PMI Salle Fernand Montagnon
	18	Formation recyclage SST Salle de la Pouratte le CF
	29	Voyage de fin d'année Visite du château de Bouthéon, balade en calèche dans le parc
Septembre	15	Première séance d'éveil musical avec Anne Marie
	26	COPIL Agrément RPE
Octobre	6	Réunion de rentrée RPE

Temps forts		
Novembre	Du 14 au 18	Semaine des assistantes maternelles Journée d'infos sur la profession et comment devenir parent employeur Sortie à la ludothèque (parent – enfant - assistants maternelles) Matinée psychomotricité avec les enfants et les parents Eveil musical, Soirée Yoga du rire pour les assistants maternels Atelier cuisine tartines à Actimômes
	29	Matinée d'information sur la formation continue (avec RPE du CF) Manon Gardon de Nacarat sera présente durant un temps collectif
Décembre	14	Spectacle de fin d'année « Chplic Chploc » Compagnie les oiseaux d'Arès
	19	Gouter de Noël au RPE

✓ Les partenaires

- ***Le multi-accueil La Gaminerie et la halte-garderie Pain d'épices***

Partenaires principales du RPE, les 2 structures collaborent étroitement pour répondre au mieux aux familles en recherche de solutions de garde. Le RPE devient guichet unique à compter de Janvier 2023, c'est-à-dire qu'il devient le point d'information principale pour tous les modes de gardes du jeune enfant et qu'il centralise et recense les demandes. Les pré-inscriptions en crèche ainsi que la préparation de la commission d'attribution des places dépendront du RPE. Pour amorcer ce changement, dès le printemps 2022 l'animatrice participe à la commission d'attribution de places ainsi qu'à la préparation de celle-ci en compagnie et sous tutorat de la directrice de crèche. La proximité géographique des deux structures facilite les échanges. Les enfants de la crèche profitent de la salle d'activité du RPE lorsque celle-ci n'est pas utilisée.

Des temps festifs ou animations, tels que le Carnaval, la Grande lessive, spectacle de Noël sont organisés en commun.

- ***Le Relais Petite Enfance du Chambon-Feugerolles et celui de la Ricamarie*** poursuivent leur collaboration :

- Programmation de 2 formations cette année :

- . « Le jeu sous toutes ses formes » annulé au dernier moment suite à de nombreux désistement.

- . Recyclage SST

- Poursuite du projet : « La revue des RPE ». Ce petit magazine rédigé par les assistantes maternelles et les animatrices de Relais est mis en page et imprimé par les services communication des 2 communes.

A l'occasion la journée nationale des assistants maternels qui a lieu le 19 Novembre, les RPE de la Ricamarie et du Chambon Feugerolles ont décidé de marquer l'évènement et de mettre à l'honneur cette profession tout au long de la semaine du 14 au 18 Novembre.

Chaque jour, une animation différente a été proposée aux professionnels, aux futurs professionnels, aux parents employeurs et aux enfants accueillis (Journée d'informations, matinée motricité, Yoga du rire, atelier cuisine...).

L'Eveil musical se fait à partir de cette année en commun pour les deux relais dans la salle d'activité du RPE de la Ricamarie car elle est plus adaptée et accessible pour accueillir l'ensemble des participants. Les séances ont lieu sur le deuxième semestre 2022 tous les jeudis matins de 10h15 à 11h.

- **La PMI**

C'est un partenaire essentiel. Nous sommes régulièrement en contact pour le suivi des assistantes maternelles et de certains parents employeurs.

L'infirmière puéricultrice participe et intervient lors de la réunion de rentrée du Relais.

Le 2 juin, nous avons accueilli les services de la PMI du GOP, salle Montagnon pour une réunion concernant la réforme des modes d'accueil et les nouvelles modalités liées à l'agrément des Assistantes maternelles (arrêt des limites d'âges, dérogations etc..).

- **L'école intercommunale des Arts**

Depuis 2020, nous travaillons sur la mise en sons et en signes, des « histoires imaginées » (projet inter RAM 2018).

Véronique, musicienne de l'école des arts est intervenue dans ce cadre à partir de Janvier 2022.

En plus des ateliers d'éveil à la musique, nous avons enregistré des ambiances sonores au RPE et nous sommes allées avec les assistantes maternelles impliquées dans le projet, enregistrer les voix lues et les voix chantées à l'espace Camus dans les studios.

A compter de Septembre 2022, il a été décidé de mutualiser les séances d'Eveil musical entre les 2 RPE. Anne-Marie, professeur musicienne de l'école intercommunale des arts, intervient chaque jeudi matin (jusqu'en Janvier 2023) au RPE de la Ricamarie.

- **La médiathèque Jules Verne**

Tous les mois, les Assistants Maternels sont invités à participer à l'atelier « Les histoires tirées du sac » que la médiathèque propose. Une sélection d'une dizaine d'ouvrages est à disposition des usagers lors des temps collectifs, des livres pour petits et grands consultables lors des temps collectifs.

- ***EPE 42 (l'Ecole des Parents Educateurs de la Loire)***

Depuis Décembre 2021, l'animatrice du RPE participe à des séances d'analyse de la pratique professionnelle avec d'autres animatrices RPE des territoires Saint-Etienne et Ondaine à l'école des parents éducateurs. Ces séances sont financées dans le cadre du plan pauvreté.

Deux fois par mois, les locaux du RPE sont mis à disposition de la permanence de Soutien à la Parentalité. Des entretiens avec une psychologue sont proposés aux parents et enfants de La Ricamarie.

- ***Le Lycée Albert CAMUS de Firminy***

Chaque année, l'animatrice du Relais participe au jury des CAP accompagnement éducatif. Le lycée communique régulièrement des infos concernant les critères d'évaluation, les changements de programme, les dates d'inscriptions aux différentes épreuves pour candidats libres. (Deux épreuves EP1 et EP3 sont obligatoires pour le renouvellement de l'agrément).

- ***Le service communication de la ville***

Mise en page et édition de « La revue des RAM », communication autour de la semaine temps forts + nombreuses demandes ponctuelles de travaux d'impression.



LE DISPOSITIF

DE REUSSITE EDUCATIVE

Lancé en mars 2017, le DRE est piloté par le Coordonnateur, sous la responsabilité de la Directrice du CCAS/Politique de la ville, en partenariat avec les partenaires du travail social et de l'Education nationale.

154 enfants accompagnés depuis 2017 dont 52 en 2022. Certains enfants ayant des parcours longs, la moyenne d'enfants suivis oscille entre 45 et 52 enfants par an.

Objectifs du DRE.

Le DRE propose un accompagnement pour contribuer avec les parents à la réussite éducative des enfants et des jeunes. Il a pour objectif de construire des parcours individuels pour n'importe quel enfant ou jeune ayant besoin de soutien entre 2 et 16 ans, y compris lorsqu'ils sont suivis dans le cadre d'une mesure éducative (sans empiéter sur cette dernière).

Le DRE a cinq grands champs d'intervention très liés les uns aux autres :

- L'accompagnement scolaire ;
- Le développement des compétences ;
- La parentalité ;
- La santé ;
- Loisirs et accès à la culture.

Les actions mises en œuvre répondent souvent à des besoins dans plusieurs champs à la fois car les besoins se croisent.

Organisation du dispositif.

Le DRE s'appuie sur quatre instances de régulation, une Chef de service, une coordonnatrice à 75%, quatre référents (la mobilisation de travailleurs sociaux de l'Agasef ou du Conseil départemental peut s'y rajouter) et cinq intervenantes.

Depuis septembre 2020, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CCAS est venue renforcer l'équipe en passant à 30% sur la référence DRE, ce qui permet un meilleur suivi global des situations

La Coordonnatrice est la cheville ouvrière du dispositif et assure les fonctions suivantes:

- construction des diagnostics initiaux avec les familles et suivi global des parcours ;
- préparation et animation des différentes instances de suivis ;
- encadrement des intervenants et des référents ;
- il est aussi référent d'une quinzaine d'enfants du DRE ;
- lien avec les partenaires.

Les institutions suivantes sont représentées dans chaque Comité (à l'exception de l'Etat dans le Comité de saisine) : État (DDCS, Déléguée du Préfet), Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Éducation Nationale, Mairie, CCAS et l'association AGASEF.

- **Le Comité de Pilotage** a eu lieu le 22 mars 2022, la crise sanitaire ayant bousculé le calendrier.

Il réunit Elus et Responsables des institutions partenaires.

Sa fonction est de valider le bilan de l'année scolaire écoulée et les orientations données au dispositif.

- **Le Comité Technique** se réunit normalement tous les trois mois mais il ne s'est réuni qu'une seule fois en juillet 2022.

Il réunit Chefs de services communaux et institutionnels.

Sa fonction est de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif et du partenariat, de venir en soutien sur les questions techniques soulevées par le déroulement des parcours des enfants et des jeunes.

- **Le Comité de Saisine** se réunit une fois par mois, sauf en période estivale.

Cette instance a eu une interruption inhabituelle sur septembre et octobre, liée au changement de coordinateur. L'ordre du jour des comités essaie d'être limité à une dizaine de situations présentées pour plus d'efficacité.

Chaque parcours est suivi en Comité de saisine qui détermine les actions à mener : ateliers individuels et/ou semi-collectifs, inscription éventuelle dans des projets menés sur la commune.

Un point est fait régulièrement pour s'assurer de l'adéquation entre difficultés, objectifs et actions.

Il est vigilant à l'articulation avec l'existant dans le droit commun.

- **Les Référents.**

En lien fonctionnel avec la Coordinatrice, ce sont eux qui s'assurent de la bonne mise en œuvre des parcours à travers le lien avec les partenaires travaillant avec les enfants, un lien régulier avec les parents et les intervenants.

En 2022, 4 référents ont encadré les parcours des enfants et des jeunes :

- Une art-thérapeute éducatrice spécialisée pour 12 enfants et jeunes ;
- Une art-thérapeute pour 9 enfants et jeunes ;
- La CESF du CCAS pour 12 enfants et jeunes ;
- La Coordinatrice pour 19.

- **Les intervenants.**

Les ateliers individuels et semi-collectifs sont encadrés par les mêmes professionnels depuis 6 ans :

- une personne formée en Français Langue Étrangère ;
- une institutrice retraitée ;
- une professeure d'EPS retraitée ;

- une Éducatrice spécialisée formée en Art-thérapie ;
- une Art-thérapeute ;

- **Réunion de régulation des intervenants** : une fois tous les deux-trois mois.
C'est une instance nécessaire pour permettre de faire le point sur le fonctionnement, faire remonter des besoins, faire circuler des informations sur des projets auxquels se raccrocher.



Bilan 2022 des actions menées

Chaque enfant inscrit dans le DRE voit au moins une fois par semaine son intervenant. Si le DRE est centré sur les enfants, il n'est pas possible de les aider sans impliquer les parents, ce qui est un objectif en soi, et mené régulièrement à travers des entretiens formels (une fois par mois) ou moins formels mais plus réguliers lorsqu'ils amènent et récupèrent leurs enfants et lors d'échanges téléphoniques.

Le DRE a démarré en mars 2017. En 6 ans, 154 enfants ont été suivis. En moyenne, cela représente entre 45 et 52 enfants par année scolaire.

Voici le bilan par grand champs d'intervention du DRE.

- Accompagnement scolaire :

- 18 bails de langage : ils concernent des enfants allophones, avec troubles DYS, des enfants nés en France mais dans un environnement familial où le français est peu utilisé, certains pouvant être pointés dans plusieurs de ces problématiques
- Renforcement des acquisitions scolaires pour 23 enfants : de l'attention aux devoirs mais... beaucoup de jeux favorisant les apprentissages. Parfois en petit collectif
- Un atelier « accompagnement aux devoirs » autour de la lecture : 10 enfants et leurs parents chaque lundi soir ; 15 à 30 minutes par famille.
- Lien avec les écoles toujours aussi fort : rencontre bilans avec ou sans les parents, échanges réguliers et articulation des interventions, suivi de l'absentéisme, participation à des équipes éducatives

- Développement personnel et des compétences :

22 enfants avec des problématiques complexes travaillées en art-thérapie

- Impacts d'une arrivée dans la fratrie
- Lutter contre les conséquences d'un trouble DYS
- Problèmes de gestion des émotions / Stress / Mal-être

- Manques de confiance et d'estime de soi
- Place de l'enfant au sein du groupe et /ou de la famille
- Peurs parentales qui brident le développement
- Sortir du déni des difficultés de son enfant
- Projections parentales fortes sur l'enfant
- Conflits de loyauté
- Hygiène corporelle



Les deux art-thérapeutes utilisent de nombreux outils en fonction des situations :

- Relaxation / méditation
- Modelage en argile
- Jeux de rôles / inventions d'histoires
- Photographie / photo-langage
- Travail d'écriture / création de fascicule
- Lectures d'histoires ciblées
- Bricolage (construction de maquette, cabane)
- Vidéos sur le fonctionnement du cerveau et des émotions
- Dessin / peinture (en musique)
- Confection de personnages / utilisation de playmobils
- Création de marionnettes / Théâtre de marionnettes
- Jeux de grimaces /mimes sur les émotions
- Danse / expression corporelle
- Jeux de ballons, de doigts

- Parentalité :

C'est un axe travaillé tout au long du parcours de l'enfant. En dehors des entretiens qui permettent d'échanger sur l'enfant et de soutenir les parents, l'intervention du DRE peut aussi prendre les formes suivantes :

- Une présence recherchée en ateliers
- Des sorties médiathèque
- Des passerelles avec des ateliers parents enfants
- Un lien avec le Service Social Départemental
- Des entretiens sans les enfants pour travailler les problématiques
- Un travail de fond sur le lien famille / école
- Certaines interventions ont lieu dans les familles

Nous avons gagné de la confiance, des sourires, des remerciements ! Nous constatons aussi que beaucoup de parents cheminent avec nous dans le regard qu'ils portent sur leurs enfants et ce qu'ils font avec eux.

- Santé :

La prise en compte dans le DRE des difficultés liées à la santé permet d'établir un diagnostic qui facilitera notre intervention ou l'intervention d'autres professionnels.

- 7 courriers aux orthophonistes
- 13 orientations vers le droit commun (médiatrice santé, permanence Ecole des Parents...)

- 1 bilan en psychomotricité réalisé
- 1 accompagnement vers un suivi psychologique parental
- 2 accompagnements pour des démarches SSD / MDPH

On voit que l'orthophonie est la porte d'entrée principale concernant la santé dans notre DRE.

Toutefois, face au contexte lié aux soins en orthophonie sur le territoire (à savoir explosion des demandes, manque de professionnels...), le protocole préalablement convenu avec le cabinet d'orthophonie de la Ricamarie a dû être modifié en 2021.

- Ainsi, les familles doivent effectuer l'inscription sur liste d'attente, le référent peut être un soutien dans cette démarche pour certaines familles s'il le faut.
- Nous pouvons orienter un enfant lorsque l'implication de la famille dans le DRE est effective (après environ 2 mois de parcours). Ainsi, la proposition du DRE est une première étape, il est important de faire comprendre ce changement également aux « prescripteurs », car l'orthophonie ne doit pas être le seul et unique motif de mobilisation du DRE.
- La coordination ateliers DRE / suivi orthophonique pour l'adéquation entre le suivi et le parcours est toujours aussi forte et les orthophonistes sont très satisfaites de ce lien qui vient les soutenir dans leurs pratiques.
- Coordination école/parent/orthophoniste sur les remises de bilan ou mise en place des aménagements en classe pour faciliter la scolarité.



- Loisirs/accès à la culture :

Nous faisons le constat qu'un nombre important des enfants et jeunes qui arrivent sur le DRE sont impactés à différents niveaux par le manque d'activités stimulantes en dehors du temps scolaire. Cela explique certaines de leurs difficultés. Cet item a donc une place particulière et nous incluons dans les parcours des enfants autant que cela est possible des activités d'ouverture sur l'extérieur. La présence des parents est recherchée afin qu'ils puissent prendre le relais à la fin du parcours DRE.

Pour faciliter l'accès à la culture, aux sports et accompagner dans la mise en place de loisirs, nous avons mené ainsi les actions suivantes :

14 enfants ont participé à des ateliers ou des spectacles (parfois en famille) à la médiathèque

- Ateliers : contes, histoires tirées du sac, dessin / Bd, cartes de vœux
- Spectacle « papa dans la lune »
- De multiples inscriptions y ont été faites
- Constitution d'une petite bibliothèque au local à partir de dons

Participation à des animations et projets divers :

- 2 ados impliqués dans la réalisation d'une E-course d'orientation et 2 familles du DRE pour la réaliser
- 6 enfants ayant bénéficié d'un spectacle ou d'une sortie culturelle
- 2 familles accompagnées à la Ludothèque

- Spectacle de Noël CCAS pour les moins de 6 ans : 4 enfants

Orientations / inscriptions :

- 11 en Accueil de loisirs 6-11 ans
- 1 au Pôle jeunes
- 6 enfants orientés sur le DAHLIR

Perspectives 2023

- Emmener des familles aux spectacles du Centre culturel
- Sorties à la ludothèque du Chambon-Feugerolles
- Participation reconduite à « Ric'Olympe »
- Construction et proposition d'activités en groupe pendant les vacances construites par les intervenants
- Temps festif dans le parc pour fêter les vacances d'été
- Continuité du lien avec les ateliers parents-enfants proposés par la commune
- Développer des actions à petit collectif pour des situations présentant des problématiques proches

Points notables.

Au vu des arrivées de diverses populations étrangères toujours régulières, la question du bain de langage est toujours aussi présente, générant des parcours longs. Seul le DRE ne suffit pas...

L'expérimentation conduite en 2021 et 2022 autour d'un atelier « Au coin du FLE » a été bénéfique pour les enfants ; mais on ne peut que constater la difficulté de mobiliser les familles, maillon indispensable pour que les progrès dans la maîtrise du français puissent se faire.

La maîtrise de la langue vient se mêler parfois à des comportements « communautaires », ainsi le français n'est plus perçu comme une absolue nécessité. Cela génère aussi parfois des conflits de loyauté chez les enfants dont les deux parents ne parlent pas forcément de manière équivalente le français.

Parfois se rajoute à cela des « jeux de pouvoir » entre enfant et parents, le fait de s'exprimer en français ou non pouvant alors être utilisé comme un moyen d'attirer l'attention des parents ou de préserver l'un des deux, avec l'impact que cela peut avoir dans la scolarité.

Il peut aussi être fait un parallèle entre cette maîtrise de la langue, ce repli sur la communauté (qui a été accentué du fait de la crise sanitaire) et la difficulté d'ouverture extérieure.

Ainsi, pour de nombreux enfants, le seul « accueil collectif » est l'école. Nous voyons trop de parents mettant peu d'activités constructives en place, y compris en famille, avec une omniprésence des écrans.

La qualité des loisirs des enfants et leurs répercussions globales nous questionnent toujours autant. Un travail de sensibilisation est fait, avec un succès relatif et difficilement mesurable autrement que sur la longueur (et même dans une temporalité très longue).



Cela a contribué depuis plus d'un an à la mise en place d'ateliers parents/enfants par le Service Politique de la Ville avec une art-thérapeute, ainsi qu'à une animation sport en lien avec le DAHLIR et à la fête du parc en été. Les besoins d'activités constructives pour les familles sont énormes.

Depuis le changement au niveau coordination, les ateliers Parents/Enfants ont repris, pour l'instant davantage orientés autour d'activités de cuisine, manuelles, de participation à des animations Médiathèque ; l'idée étant de montrer aux parents ce qu'ils peuvent faire simplement avec leurs enfants, sans coût ou à moindre coût, en utilisant les ressources du territoire...

A souligner : l'implication constante des intervenantes dans leur travail, leur professionnalisme, leur disponibilité et leur enthousiasme à soutenir les familles ricamandoises. Nous travaillons en toute confiance avec elles. Leur présence sans faille depuis 6 ans facilite le travail.

LE SECTEUR PERSONNES ÂGÉES

La Résidence Autonomie « La Ricamière » année 2022

1. L'Hébergement

Evolution du taux d'occupation de l'établissement

	2022	2021	2020
Taux d'occupation	95.9%	96.8%	97%

Le taux d'occupation est en baisse depuis 2020.

- **LES ENTRÉES :**

17 nouveaux résidents ont intégré la résidence entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 (contre 16 en 2021).

Profil d'entrée des résidents :

- ✓ **Provenance géographique parmi les 17 nouveaux résidents :**
 - . 9 habitants de La Ricamière
 - . 6 villes périphériques (couronne stéphanoise)
 - . 2 villes plus éloignées (département Loire)
- ✓ **Provenance type d'hébergement :**
 - . 10 nouveaux résidents habitaient encore à leur domicile
 - . 6 nouveaux résidents sont entrés suite à une hospitalisation (centre hospitalier)
 - . 1 nouveau résident provenant d'autres types de structure (appartement thérapeutique)
- ✓ **Age moyen à l'entrée : 81.8 ans**
(61 ans pour le plus jeune et 95 ans pour le plus âgé)
- ✓ **GIR moyen à l'entrée : 4.8 (contre 5.11 en 2021)**

GIR 4	9
GIR 5	2
GIR 6	6

- ✓ **Sexe : 3 hommes – 14 femmes**

- **LES SORTIES :**

23 résidents sont définitivement sortis des effectifs durant cette même période.
(contre 16 en 2021)

Parmi ces 23 résidents sortis :

Nb de résidents	Motif de sortie
13	Transfert vers un établissement médicalisé
1	Retour domicile familial
8	Décès lors d'une hospitalisation
1	Décès dans l'établissement

- **DUREE MOYENNE DU SEJOUR :**

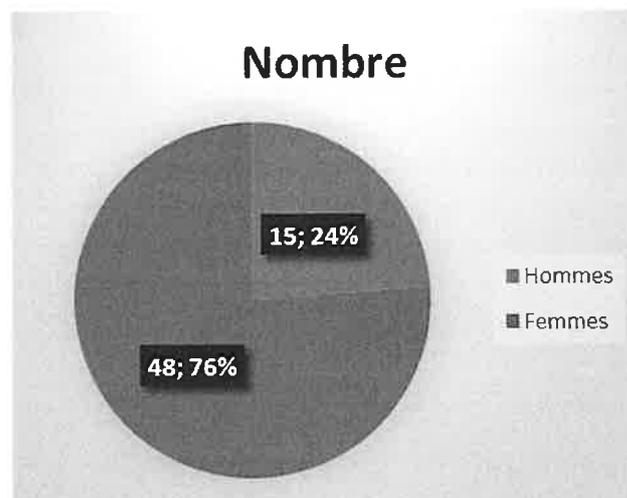
1172.28 jours soit 3.2 années (contre 1532.85 jours, soit 4.19 années en 2021).

2. La Population

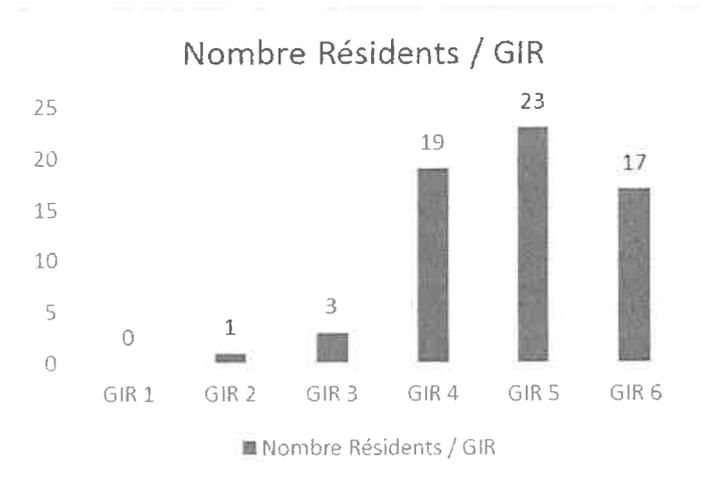
- **Population accueillie au 31/12/2022 :**

63 résidents (contre 71 résidents au 31/12/2021)

- **La répartition par sexe**



- **La répartition par GIR**



- **GIR moyen pondéré**

GIR moyen pondéré au 31/12/2022 : 282 (contre 260 en 2020)

Pour rappel, plus le GMP est élevé, moins le niveau d'autonomie des résidents est important.

- **La répartition par tranche d'âge**

Age moyen : 84.6 ans

Moins de 60 ans	1
60-69 ans	12
70-79 ans	5
80-89 ans	13
90 ans et +	32

3. La Restauration

La fréquentation du restaurant le midi par les résidents est en baisse mais en corrélation avec la baisse de notre taux d'occupation. La baisse du nombre de résidents bénéficiant du service de repas du soir se poursuit. Pour rappel, le service du repas du soir a été annulé et remplacé par un service de livraison en liaison froide soir depuis 2020 (service ayant débuté en 2018). Nous proposons désormais un repas du soir à thème tous les vendredis soirs, et ce service semble être apprécié. Alors que le nombre de résidents présents le vendredi soir varie entre 15 et 20, les autres soirs de la semaine 5 à 7 personnes bénéficient de la livraison du repas du soir en chambre.

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022-2021 en %
Repas midi	21 784	23 092	23 176	21 716	- 6.3 %
Repas soir	6 429	6 011	2 808	2 505	-10.8 %
Potage	5 617	7 984	9 595	9 531	-0.66 %
Portion pain supplémentaire		1 035	2 035	1 887	-7.27%

Concernant les repas servis aux extérieurs (non-résidents), alors que nous constatons depuis 2019 une forte diminution compte tenu de la fermeture du restaurant aux personnes extérieures et aux familles pendant de longues périodes en raison de la crise sanitaire, l'année 2022 marque la reprise de cette activité.

Repas vendus aux extérieurs	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart 2021- 2022	Valeur en Pourcentage
Repas semaine	1396	1224	134	108	126	204	+16.6 %
Dimanches et Jours fériés	102	140	24	19	23	+4	+21%
Repas Juniors	0	6	0	1	6	+5	+500%
Repas à thème	206	314	54	23	174	+151	+656%
Repas des agents	1759	1880	1507	2003	1547	+496	-22.7%
Repas « La Ga- minerie »	2466	3165	3263	4125	3970	-155	-3.75%
Repas bébé		241	765	718	581	-137	
Repas grand		2924	2498	3407	3389	-18	

4. L'Animation

Au service animation, l'année 2022 a été marquée par le départ de notre animatrice. Le recrutement d'une nouvelle animatrice a pu intervenir 4 mois après le départ de l'ancienne animatrice. Cependant, les ASH, les aides-soignantes, les bénévoles et un agent mis à disposition par le CCAS ont assuré la continuité des animations durant cette période.

En effet, le service d'animation a presque toujours proposé quotidiennement du lundi au vendredi des animations individuelles ou collectives.

Les animations ouvertes aux personnes extérieures ont repris à un rythme plus régulier. Les repas à thème sont à nouveau organisés chaque mois, mais nous peinons à retrouver la fréquentation d'avant Covid.

Un planning d'animation adapté aux souhaits des résidents (initialement recueillis dans le projet de vie lors de l'entrée du résident dans l'établissement) est toujours proposé de manière hebdomadaire. Les projets de vie personnalisés (recueil d'information sur l'histoire de vie, les besoins, les envies) de chaque résident permettent aussi de proposer des animations au plus proche de leurs attentes.

Ce planning est affiché dans différents endroits (couloirs, ascenseur...) de la résidence. De plus, chaque fin de semaine, l'animatrice annonce oralement toutes les animations de la semaine afin de palier à la problématique des personnes malvoyantes.

Ce planning est composé de : Jeux de mémoire et d'adresse, rencontres intergénérationnelles avec des structures de la commune, des quiz musicaux et jeux de culture générale, des ateliers créatifs, des ateliers cuisine, des repas à thèmes, des après-midis avec intervenants musicaux, des lotos, des sorties au marché, d'accompagnement individuel pour des visites chez le médecin ou dentiste, de sorties culturelles...

Chaque semaine un atelier de gym douce est également animé par une intervenante diplômée.

Sur l'année 2022, quelques particularités sont à mettre en avant : comme le renforcement du partenariat avec la médiathèque avec différentes actions.

✓ Projet Photo émotions



Sur une proposition de la Médiathèque de la Ricamarie, le photographe stéphanois **Bernard Toselli** a réalisé un long travail d'échanges et de prises de vues auprès des résidents de La Récamière, des ados du Pôle Jeune et des femmes de l'association Vivre Ensemble. Durant trois mois, Bernard s'est appliqué à mettre en lumière ces Ricamandois. Certains, souvent les plus âgés, se racontent de façon inattendue entre deux flashes et livrent parfois de véritables tranches de

vie. Au final, les photographies exposées dévoilent toute l'humanité des modèles, entre naturel et jeu, humour et complicité.

- ✓ **« Les jeudis avec la médiathèque »** : tous les jeudis, que ce soit à la médiathèque ou au sein des murs de la résidence, la médiathèque propose des temps culturels, d'échanges et d'ouverture. Revue de presse, jeux, exposition, lecture, projection de courts métrages ou de documentaires, ces actions ouvertes et partagées avec les fidèles abonnés de la médiathèque sont très appréciées et contribuent à l'intégration des résidents sur la commune.
- ✓ **Des activités physiques** adaptées avec un professionnel diplômé ont été organisées et très appréciées.
- ✓ **Un projet « interstice »** avec deux actions distinctes a été mené en 2022 avec le Centre Culturel de La Ricamarie et se poursuivra sur 2023.
- ✓ **«Bulles de poésie »** avec l'intervention d'une comédienne, chanteuse au chevet des résidents pour des temps individuels privilégiés propices aux confidences, au lâcher prise et à l'évasion culturelle.
- ✓ **Et l'édition d'un livret de portraits** écrits et illustrés par des montages photos de résidents. Auteurs, écrivain et illustratrices, agents de la Récamière ont multiplié les rencontres avec les résidents pour aboutir à l'édition d'un recueil poignant.

Tout cela ponctué de temps collectifs, expositions, lectures publiques, tous riches en émotions.

Un projet qui a également permis aux résidents de mieux se connaître et au personnel d'adapter les projets de vie individualisés des résidents en fonction de leur vécu... Ce fut plus globalement une approche très intéressante pour valoriser les résidents.

Le nombre de personnes assistant aux différentes animations varie en fonction de l'activité. Nous pouvons repérer qu'en moyenne une vingtaine de personne participe tous les après-midis aux animations.

En 2022, 383 actions ont été proposées.

Le bilan qualitatif et quantitatif du volet animation a été réalisé dans le cadre de la valorisation du forfait autonomie transmis chaque année au département pour justifier l'attribution de ce forfait autonomie (20 905 € en 2022).

5. Les Travaux et investissements

En 2022, différents investissements ont été réalisés :

- ✓ Du mobilier pour la salle de restaurant (tables, chaises et claustra) a été changé, des cadres pour l'affichage ont également installés dans les couloirs – Coût total du mobilier – 31 455 €.
- ✓ En cuisine, divers petits matériels ont été remplacés (balance, grille...) et le plan de travail en marbre a été remplacé par du granit. Le montant total des investissements en cuisine s'élève à 1 913 €. Enfin, du matériel informatique (poste informatique et sauvegarde externalisée...) a été renouvelé pour un montant de 3 200€.

LE PÔLE SÉNIORS

En 2022, le Pôle Seniors poursuit son fonctionnement à la Maison des Permanences «La Mariada» située au 14 boulevard Victor Hugo. Depuis 2019, il continue son activité avec la présence d'une animatrice Anne-Marie ZELLAG, qui permet de développer des actions collectives répondant aux besoins des seniors de la commune. Cette dernière quitte la collectivité en date du 31 août 2022. Une nouvelle animatrice, Anissa TIGHILT est recrutée au 1^{er} décembre 2022.

Le Pôle Seniors propose également des permanences aux personnes âgés de 60 ans et plus. Le lundi après-midi et le vendredi matin, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Florence PATOUILLARD, reçoit les usagers en PSR (Permanence Sans Rendez-vous) et sur rendez-vous à la Mariada. Ses missions tournent autour de la mise en place d'un accompagnement social adapté aux demandes des personnes âgées de la commune, mais consiste aussi à répondre aux familles aidantes (Statistiques dans la partie « intervention de la CESF »). Les PSR interrompues pendant la crise sanitaire, ont été rétablies en 2022.

L'agent référent de l'aide sociale légale, Patricia WEGNER exerce ses fonctions au C.C.A.S. en Mairie. Cette dernière répond aux demandes inhérentes au maintien à domicile des personnes âgées. Depuis le 24 novembre 2022, le C.C.A.S. et le service de l'Etat-Civil ont emménagé à l'annexe de la Mairie sise 1, rue Jules Ferry, pendant la durée des travaux du rez-de-chaussée en Mairie. Les horaires d'ouverture de l'annexe sont identiques à ceux de la Mairie.

En parallèle, l'équipe du Pôle Seniors met en place des actions collectives au profit des personnes âgées. Elle œuvre afin de maintenir le lien avec les professionnels de la filière gérontologique et ceci en participant aussi aux différentes instances en lien avec le public vieillissant.

✓ L'Aide Sociale Légale

Le Centre Communal d'Action Sociale traite différentes demandes d'aides légales en direction des personnes âgées ou handicapées. Ces aides sont transmises à la Maison Loire Autonomie de Saint-Chamond pour instruction.

Pour l'année 2022, le Centre Communal d'Action Sociale traite :

AIDES LEGALES	NOMBRE	NOMBRE	COMPARAISON
TYPES DE DEMANDES	2021	2022	
Allocation Personnalisée à l'Autonomie	24	22	-2
Services Ménagers Personnes Agées	2	2	=
Services Ménagers Personnes Handicapées	12	8	4
Aide Sociale à l'Hébergement Personnes Agées *	9	11	+2
Usagers ricamandois Obligés Alimentaires **	15	13	-2
Aide Sociale à l'Hébergement Personnes Handicapées	6	3	-3
MDPH	15	12	-3
TOTAL	83	71	-12

* Aide Sociale à l'Hébergement Personnes Agées (dont usagers ricamandois obligés alimentaires d'un parent bénéficiaire ASH issu de communes extérieures)

* * Usagers Ricamandois Obligés Alimentaires (d'un parent bénéficiaire ASH issu de communes extérieures – dossiers familiaux CCAS extérieurs)

En 2022, le Pôle Seniors a traité 72 dossiers d'aides légales.

✓ **Bilan de fonctionnement du Pôle Seniors**

En 2022, la secrétaire reçoit les usagers de 60 ans et plus, au C.C.A.S sans permanence, dans le cadre des horaires d'ouverture de la Mairie et depuis le 24 novembre 2022 à l'annexe de la Mairie sise 1, rue Jules Ferry.

NATURES DES DEMANDES	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	COMPARAISON
Prises de contacts/entretiens sans RV	21	22	+1
Dossiers de demandes APA	22	26	+4
Dossiers demandes Services Ménagers	6	8	+2
Dossiers demandes Services Ménagers PA	6	11	+5
Dossiers demandes ASH	15	17	+2

Obligations alimentaires (ricamandois)	3	5	+2
Obligations alimentaires (hors commune)	7	11	+4
Dossiers MDPH	10	12	+2
Dossiers CARSAT	4	3	-1
Portage de repas à domicile	6	13	+7
Divers	15	25	+10
TOTAL	115	153	+38

√ Les items « entretiens sans RV/prises de contact » et « entretiens avec RV/prises de contact » correspondent à des informations généralistes données par téléphone, ou au sein du service, sur les procédures de demandes d'aides diverses (aides légales, caisses de retraites, mutuelle, MDPH, etc.), sur des formalités liées aux retraits de dossiers et aux délais de traitements du Département.

√ L'item « Divers » regroupe des informations diverses et variées, telles que des demandes de coordonnées de professionnels de santé, de caisses de retraites, les demandes de logement sociaux, ainsi que divers problèmes rencontrés par les aînés, tels que des demandes de lectures et explications de documents administratifs (ex. : enquête de satisfaction AIMV, plan d'aide APA, courriers MDPH, CAF, caisses de retraites, etc.).

Temps fort de cette année 2022 : comme en 2021, et suite aux départs de nombreux médecins non remplacés, les patients et leurs familles se sont trouvés démunis. De ce fait, ils se sont adressés au C.C.A.S. pour manifester leur mécontentement et attendre que des solutions leurs soient proposées. Heureusement, la commune a vu, dans le courant de l'année 2022, l'arrivée de 4 médecins.

✓ L'Aide au Portage de Repas à domicile

Suite à l'externalisation du portage de repas à domicile en janvier 2018, auprès de deux traiteurs conventionnés, Messieurs CHAPOTON - Saint-Etienne et MOSA - Firminy, le CCAS participe à hauteur de 1.20 € pour un repas et 0.30 € pour un potage en supplément.

Sur le plan organisationnel, la professionnelle du CCAS reçoit les usagers en demande du portage de repas à domicile ou leur famille, récupère les informations concernant le demandeur sur une fiche navette et ouvre un dossier dans lequel sont ajoutés une pièce d'identité, un justificatif de domicile et un certificat médical. Ensuite, elle adresse, par mail, la fiche navette et le certificat médical, au prestataire choisi par le demandeur et lui communique la date du démarrage de la prise en charge qui correspond à celle du début du portage.

En 2022, le CCAS enregistre 7 départs de bénéficiaires (entrées en résidence autonomie ou EHPAD, décès, arrêts pour raisons personnelles) et 13 nouvelles inscriptions. Il totalise 27 bénéficiaires et participe à hauteur de 9 145.24 €.

Cette augmentation s'explique d'une part, par la crise sanitaire qui a conduit les personnes âgées à utiliser plus fréquemment l'aide au portage de repas à domicile. D'autre part, ce dispositif est aussi beaucoup utilisé par les personnes sortant d'une hospitalisation afin de les soulager sur le plan alimentaire et par les personnes âgées qui vivent seules. Il est également demandé par les proches de personnes vulnérables qui n'habitent pas à proximité de leur parent et qui, de fait, se sentent rassurées.

D'une manière générale, le vieillissement de la population ricamandoise et en particulier le grand âge, génèrent une forte demande de ce service.

LES ACTIONS DU CCAS EN DIRECTION DES SÉNIORS

✓ **L'action « Café Seniors »**

Les objectifs du projet sont :

- Réunir le public des plus de 60 ans, pour favoriser du lien social ;
- Développer un travail partenarial ainsi qu'un réseau avec les acteurs de terrain exerçant sur la politique gérontologique de la commune ;
- Favoriser une mixité sociale.

L'action sur 2022 s'est déroulée sur 7 séances à partir de février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre. Les séances se sont déroulées à la médiathèque, à la résidence autonomie et dans une amicale.

Les thèmes abordés ont été l'art, l'histoire de la commune, l'histoire des bistrotts, la gestion des émotions, la danse, l'hypnose.

Cette année nous avons contacté 57 séniors pour participer aux différents ateliers. Les groupes sont de 16 personnes afin de pouvoir conserver un échange.

LES SORTIES DE L'ÉTÉ 2022

Réservé aux Ricamarlois.es de 60 ans et plus

<p>VENDREDI 8 JUILLET</p> <p>Visite de la Miellerie des Gorges de la Loire</p> <p>Départ 14h15 (devant la Ricamarie, av. Thorez)</p> <p>Prix : 5€</p>	<p>JEUDI 11 AOÛT</p> <p>Visite de la Ferme des Délices</p> <p>Départ 13h45 (devant la Ricamarie, av. Thorez)</p> <p>Prix : 8€</p>
<p>VENDREDI 22 JUILLET</p> <p>Restaurant La Sauzé à St-Cyr Les Vignes avec animation musicale</p> <p>Départ 11h15 (devant la Ricamarie, av. Thorez)</p> <p>Prix : 32€</p>	<p>VENDREDI 26 AOÛT</p> <p>Restaurant La Pré Bossu à Moudeyres</p> <p>Visite de l'Écomusée</p> <p>Départ 11h (devant la Ricamarie, av. Thorez)</p> <p>Prix : 22€</p>

INSCRIPTIONS LE MATIN DE 9H À 11H30
du 27 juin au 1^{er} juillet et du 25 au 29 juillet 2022,
au Pôle Seniors de La Ricamarie, en Maine, 04 77 81 04 08

✓ Les Sorties de L'Eté

Pour l'année 2022, quatre sorties ont été proposées dont deux excursions à la demi-journée et deux sorties au restaurant

Programme des animations :

- **Vendredi 8 Juillet 2022**
Visite de la Miellerie des Gorges de la Loire participants
- **Vendredi 22 Juillet 2022**
Restaurant La Sauzé à St-Cyr Les Vignes participants.

- **Jeudi 11 Août 2022 :**
Visite de la Ferme des délices participants
(27 participants)

- **Vendredi 26 Août 2022 :**
Restaurant de la Pré Bossu à Moudeyres avec la visite de l'écomusée (27 participants)

Les sorties de l'été seront reconduites pour l'année 2023.

✓ Spectacle CABARET à la Salle DAQUIN



Le CCAS de La Ricamarie organise

REVUE CABARET
avec Les Sublimes

LA RICAMARIE

Dimanche 9 octobre 2022
à 15h

salle Louis Daquin, avenue M. Thorez

Avec une collation offerte par l'équipe du CCAS

La **RC** amanie LIÈZÉ
Réservé aux personnes de + 60 ans
Entrée : 12€
Inscription auprès du CCAS : 04 77 81 04 08

Un spectacle Cabaret a été présenté par la compagnie « Divines Fantaisie » à la salle DAQUIN

La revue est composée d'artistes (danseurs, chanteurs...)

Le nombre total de personnes qui ont assistées au spectacle est de 68 personnes (43 femmes et 15 hommes) .

✓ Spectacle au ZENITH « 45 Tours de France »

Organisé par la ville de St-Etienne



Le CCAS de la Ricamarie a permis au Ricamandois d'acheter leur place au bureau du Pôle Seniors afin d'assister au spectacle de « 45 Tours de France »

Nous avons également organisé le transport des participants à cet évènement, de la commune jusqu'au Zénith de Saint-Etienne (aller / retour).

Des élus ont été mobilisés pour encadrer ce déplacement et apporter un soutien pour l'accompagnement des personnes âgées qui le nécessitaient.

Au total 16 personnes ont assisté à cet évènement (11 femmes et 5 hommes)

✓ ATELIERS CARSAT

En partenariat avec la CARSAT des ateliers ont été proposés aux seniors de la commune.

Différentes thématiques (sous la forme d'ateliers participatifs) ont été abordées telles que :

- la nutrition,
- la mémoire,
- le sommeil et le stress,
- sérénité Piéton.

Ces ateliers ont eu lieu les vendredis matin durant 2 heures à la salle Valette.

NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
7	1

✓ Colis Festif fin d'année

Le succès des colis sur l'année 2021 a amené l'équipe du CCAS à le proposer de nouveau en 2022 pour les Ricamandois de plus de 80 ans, tout en laissant le choix entre le colis et la participation au repas de la municipalité prévu en Janvier 2023.

Le choix du partenaire pour cette action s'est porté sur une entreprise locale.

Ce colis est composé :

- 1 Côtes de Gascogne « Vallons de Gascogne » 37,5 cl moelleux
- 1 Terrine de Sanglier 180 g
- 1 Pain d'épices aux figues 120 g (6 tranches)
- 1 terrine de campagne aux poivrons et olives 90 g
- 1 Délice d'aubergines aux olives Noires 90 g
- 1 sachet de délicieux biscuits Mini Cookies aux pépites de Chocolat 150 g
- 1 Sachet de Chocolats assortis sapin 100 g
- 5 papillotes en vrac dans le colis

Une communication (presse, courrier...) a été mise en place pour annoncer cet événement.

La distribution a été faite sur deux jours dans une salle de la commune avec l'aide des élues et du personnel du CCAS.

NOMBRE DE COLIS INDIVIDUEL	NOMBRE DE COLIS COUPLE
233	47

Soit au total 280 colis ont été distribués.

Le montant total des colis s'élève à 4.576 €

LE SERVICE SOCIAL

Commissions Permanentes

- 1 - Aides Facultatives
- 2 - Colis Alimentaires

Les aides et services instruits par le CCAS

- 1 - Bourses Municipales aux Etudiants
- 2 - Aide Municipale au BAFA
- 3 - Aide aux Véhicules Incendiés
- 4 - Aide au Départ en Vacances d'Eté
- 5 - Aide aux Jeunes Chômeurs
- 6 - Service carte OURA
- 7 - Les Attestations d'Accueil
- 8 - La Domiciliation
- 9 - Le Plan Canicule

Les Interventions de la CESF

- 1 - Demandes d'Aides Instruites
- 2 - Quelques Chiffres
- 3 - Comité insalubrité

Les statistiques accueil La Mariada

LE SERVICE SOCIAL

La secrétaire du C.C.A.S. Patricia WEGNER, accueille tout type de public. Ce dernier est partagé sur la commune. Les familles avec enfants mineurs sont accueillies et suivies à la Mariada par les services sociaux du Département. La population isolée et/ou avec enfant(s) majeur(s) est, quant à elle, accueillie par le C.C.A.S. et suivie par Mme PATOUILLARD Florence, Conseillère en Économie Sociale et Familiale et travailleur social du CCAS. Cette dernière assure un accompagnement social adapté à cette dernière catégorie de personnes, sur rendez-vous ou en permanence sans rendez-vous, en Mairie et depuis le 24 novembre 2022, à l'annexe de la Mairie sise 1, rue Jules Ferry. Ce changement de lieu est effectif pendant la durée des travaux du rez-de-chaussée en Mairie. Les horaires d'ouverture de l'annexe sont identiques à ceux de la Mairie. A l'instar du Pôle Séniors, les PSR (Permanences Sans Rendez-vous) avaient été interrompues pendant la crise sanitaire. Elles ont été rétablies en 2022.

COMMISSIONS PERMANENTES

Deux commissions permanentes « aides facultatives » et « colis alimentaires » fonctionnent alternativement, une semaine sur deux.

Pour chacune de ces commissions, les dossiers présentés sont établis par à la fois par les travailleurs sociaux intervenant sur la commune et ceux relevant de structures extérieures à la commune, mais assurant le suivi de ricamandois (organismes de tutelles, mandataires judiciaires, etc.).

1 - AIDES FACULTATIVES

NATURE DES DEMANDES	NOMBRE D'ACCORDS		MONTANT		COMPARAISON ENTRE 2021 ET 2022	
	2021	2022	2021	2022	EN NOMBRE	EN EUROS
BONS ALIMENTAIRES OU PUERICULTURE OU HYGIENE EN NBRE (8 et 16 €)	35	34	1648.00 €	1744.00 €	-1	+96.00 €
FACTURES DE LOYER	0	2	0	424.60 €	+2	+424.60 €
FACTURES D'ASSURANCES	2	3	249.22 €	389.13 €	+1	+139.91 €
FRAIS OBSEQUES	1	1	290.00 €	300.00 €	=	+10.00 €
AIDES MUTUELLE / SANTE / EXPERTISE MEDICALE	1	1	109.89 €	150.00 €	=	+40.11 €
AIDES ENERGIE / EAU	6	3	740.00 €	317.00 €	-3	-423.00 €
REPARATION CHAUDIERE	0	1	0	165.75 €	+1	+165.75 €
AIDE TRANSPORT PERSONNES HANDICAPEES	0	0	0	0 €	=	0 €
MOBILIER / ELECTROMENAGER	0	3	0	529.98 €	+3	+529.98 €
AIDES VITALES/SECOURS EN	4	5	319.00 €	255.00 €	+1	-94 €

NUMERAIRES						
AIDE DEMENAGEMENT	0	1	0	1320.00 €	+1	+1320.00 €
AIDE DEPOT DE GARANTIE	0	1	0	315.91 €	+1	+315.91 €
AIDES DIVERSES VIREES SUR LE COMPTE DE L'USAGER	0	1	0	130.00 €	+1	+130.00 €
PRETS			0			
TOTAL	49	56	3356,11	6041,37 4405.46€ sans l'aide au logement suite à l'OPAHRU	/	+ 2654.26 (+1018€ sans aide OPAR- HU)

En 2022, concernant les bons alimentaires et/ou de puériculture, 27 familles ont bénéficié de ce type d'aide, pour un total de 1 744 € et 4 familles ont perçu des aides financières en numéraire, pour un montant total de 200 €. Par rapport à 2021, on note une augmentation des délivrances des bons et des aides vitales.

	CCAS	SSD	DIE	AUTRES	TOTAL
2021	12	30	1	1	44
2022	19	21	1	1	42

En 2022, 42 familles ont sollicité les aides facultatives soit 122 personnes (comprenant 63 adultes et 59 enfants) contre 44 familles en 2021.

2 - COLIS ALIMENTAIRES

L'association « Ric 'Solidarité » qui assure les distributions des colis alimentaires tous les 15 jours participe à cette commission.

Quelques chiffres concernant les attributions de colis alimentaires :

	CCAS	DVS/DIE	AUTRES	TOTAL	Total de personnes
2021	28	34	2	64	173
2022	16	37	6	59	195
Comparaison entre 2021 et 2022	-12	+3	+4	-5	+22

En 2022, 59 familles, soit 195 personnes (173 personnes en 2021), sont bénéficiaires des colis alimentaires.

On constate une diminution du nombre de familles touchées et personnes par rapport aux années précédentes : 64 familles en 2021 et 68 familles en 2020.

A noter :

- 4 dossiers de demandes de colis alimentaires en urgence sont en attente d'entérinement
- 2 dossiers de demandes de bons alimentaires en urgence sont en attente d'entérinement

Pour conclure, 151 demandes (AF + CA) ont été présentées par les services instructeurs (CCAS et DVS) au cours de l'année 2022, contre 161 en 2021.

PRÊTS

Un prêt d'un montant de 1 100 € a été accordé par le CCAS pour l'achat de meubles.

LES AIDES ET SERVICES INSTRUMENTÉS PAR LE CCAS

1 – BOURSES MUNICIPALES AUX ÉTUDIANTS

BOURSES MUNICIPALES ATTRIBUÉES AUX ÉTUDIANTS ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

ECHELON	MONTANT ANNUEL DE LA BOURSE	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES		MONTANT DE LA DEPENSE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE	
		2 ^{ème} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022	2 ^{ème} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022
Pas d'échelon	369,80 €	1	1	184.90 €	184.90 €
0	386,60 €	0	0	0 €	0 €
0 bis	361,20 €	10	11	1806.00 €	1986.60 €
1	335,20 €	6	6	1005.60 €	1005.60 €
2	286,80 €	0	0	0 €	0 €
3	235,20 €	0	0	0 €	0 €
4	185,20 €	1	1	92.60 €	92.60 €
5	133,60 €	0	0	0 €	0 €
6	117,60 €	4	2	235.20 €	117.60 €
SANS SUITE		5	8		
TOTAL		27	29	3324.30	3387.30

Pour l'année scolaire 2021/2022 (2^{ème} semestre 2021, 1^{er} semestre 2022) le CCAS réceptionne :

- 27 demandes d'Aides Municipales aux Etudiants pour le 2^{ème} semestre 2021
- Sur ces 27 demandes, 5 n'aboutissent pas
- 29 demandes d'Aides Municipales aux Etudiants pour le 1^{er} semestre 2022

Sur ces 29 demandes, 8 n'aboutissent pas.

Les demandes n'aboutissent pas car les étudiants ne ramènent pas les justificatifs demandés ou sont rejetées car non-conformes aux critères du CCAS.

La dépense octroyée à l'attribution de cette aide est de **6 711.60 €** pour l'année scolaire 2021/2022, répartie de la sorte : **3 324.30 €** pour le second semestre 2021 versés en mars 2022 et **3387.30 €** pour le premier semestre 2022 versés fin juillet 2022.

2 – AIDES MUNICIPALES AU BAFA

En 2022, 1 dossier de demande d'aide au BAFA a été déposé.

Il a été financé, pour un montant total de 100 €.

Les demandes de dossier sont en baisse par rapport à 2021.

Année 2021	Année 2022
3 demandes (2 en Session Générale et 1 en Session approfondissement)	1 demande en Session Générale
3 candidats	1 candidat
300 €	100 €

3 – AIDE AUX VÉHICULES INCENDIÉS

En 2022, 4 familles soit 7 véhicules, bénéficient de l'aide de 100,00 €, pour un total de 700,00 €. En effet, 3 véhicules d'une même famille et 2 véhicules d'une autre, ont été incendiés.

Toutefois, ces chiffres ne répertorient pas le nombre de véhicules brûlés sur la commune, mais seulement le nombre de foyers faisant appel à l'aide du CCAS.

4 – AIDES AUX DÉPARTS EN VACANCES D'ÉTÉ

STATISTIQUES AIDES AUX VACANCES, COLONIE

	FAMILLE	COLONIE	TOTAL
Nombres dossiers présentés	6	2	8
Accords	6	2	8
Dossiers annulés	0	0	0
Refus	0	0	0
Dossiers incomplet	0	0	0
Nombres total d'enfants	18	3	21
MONTANT TOTAL	800,30 €	111,55 €	911,85 €

En 2022, on constate une augmentation du nombre de dossiers accordés par rapport à l'année 2021 :

- 6 familles ont bénéficié de l'aide pour un départ en famille contre 2 en 2021
- 2 familles ont bénéficié de l'aide pour un départ en colonie contre 0 en 2021

Le nombre d'enfants a également augmenté : 21 enfants au total en 2022 contre 7 en 2021.

Tous les dossiers présentés ont été accordés contrairement à l'année 2021.

5 - AIDE AUX JEUNES CHÔMEURS :

Cette aide, d'un montant de 54,00 €, concerne les jeunes ricamandois âgés de moins de 25 ans, inscrits au Pôle Emploi, non indemnisés et à la recherche d'un premier emploi. Elle est accordée pour une durée maximale de 12 mois.

Les chiffres comparatifs

	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'AIDES ATTRIBUEES	MONTANT PAR PERSONNE	TOTAL GENERAL
2021	3	5	54,00 €	270,00 €
2022	1	6	54,00 €	324,00 €

Comparaison entre 2021 et 2022				
Ecart	-2	+1	54.00€	+ 54,00 €

Pour 2022, 1 jeune homme bénéficie de cette aide, au lieu de 3 jeunes gens en 2021. La dépense consacrée à cette aide est en augmentation par rapport à l'année précédente.

6 - SERVICE CARTE STAS/ OURA

Comme l'année précédente, le CCAS est chargé d'instruire les demandes de carte sans contact « Oûra ».

Plusieurs profils différents existent selon la situation du bénéficiaire :

- **Le profil «1 mois demandeur d'emploi »** : les bénéficiaires doivent justifier auprès du CCAS de leur situation de demandeurs d'emploi.
- **Le profil « CSS »** : (Complémentaire Santé Solidaire) ex « CMU/CMU-C : les bénéficiaires de la CSS doivent fournir au CCAS une attestation en cours de validité. Tous les ayants droits et leurs descendants inscrits sur cette attestation peuvent prétendre eux aussi à l'attribution de cette carte « Oûra » profil « CSS ».
- **Le « Profil solidaire 60 ans et plus »** : en remplacement du profil « Pass City Séniors » qui était en vigueur depuis 2013. La STAS met en place 2 types de chargements : **le profil « 1 mois solidaire 60 ans et plus » et le profil « 1 an solidaire 60 ans et plus »**.
- **Le profil « Anciens combattants »** : est en vigueur depuis 2014. Les anciens combattants, les veuves/veufs d'anciens combattants et les conjoints d'anciens combattants hospitalisés, se voient remettre une carte chargée de 50 voyages gratuits pour une année.

Le CCAS envoie le 10 et le 20 de chaque mois, à la STAS, la liste des nouvelles demandes de cartes et les renouvellements. Cette dernière est, d'une part, adressée par mail au moyen de tableaux créés par la STAS et utilisables selon ses indications. D'autre part, elle est envoyée par voie postale, sur demande de la STAS, directement au siège, à Saint-Priest-en-Jarez.

La STAS envoie par courrier au CCAS les nouvelles cartes « Oûra ». Ensuite, elles sont remises aux bénéficiaires qui doivent se rendre dans une agence de la STAS pour les charger et valider leur abonnement mensuel. Cet achat est effectué chaque mois, hormis pour les profils annuels.

Le CCAS finance l'achat de la première carte « Oûra » : personnelle et individuelle, qui est remise gratuitement au bénéficiaire. Ce dernier est tenu de prendre à sa charge le coût d'une nouvelle carte si cette dernière a été perdue, détériorée ou sur décision de changement de la part de la STAS. Le coût inhérent à une perte ou une dégradation s'élève à 8,00 €. Lorsqu'elle doit être renouvelée à la demande de la STAS au terme de 5 ans, elle coûte 5,00 €. Les règlements et les chargements des divers profils sur les titres de transport s'effectuent auprès des services de la STAS.

Les chiffres pour l'année 2022

Profil de carte Ourà	Demandeur d'emploi 1 mois	CSS	Retraité « Solidaire 60 ans et plus 1 mois »	Retraité « Solidaire 60 ans et plus 1 an »	Ancien combattant	Total
1 ^{ère} demande	17	73	7	4	5	106
Renouvellement	38	237	9	2	1	287
Total	55	310	16	6	6	393

En 2022, sur 393 demandes de cartes « Oûra », 106 font l'objet d'une première demande et 287 d'un renouvellement.

On note toujours une forte demande du profil « CSS » avec 73 premières demandes et 237 renouvellements. On remarque également un changement de profil de certains usagers qui, dans un premier temps, bénéficiaient du profil « CSS » et qui, dans un second temps basculent dans le profil « 1 mois retraité 60 ans et plus ».

7 - LES ATTESTATIONS D'ACCUEIL

En 2022, le CCAS instruit 76 demandes d'attestation d'accueil, contre 67 en 2021. On remarque une augmentation des demandes du fait de l'ouverture des frontières, à partir de la période dite « après Covid-19 ».

La dématérialisation des timbres fiscaux, toujours en vigueur, suit une procédure nationale appelée « consommation du timbre fiscal électronique » via une plateforme dédiée. Un justificatif de consommation du timbre fiscal électronique est remis à chaque hébergeant.

8 - LA DOMICILIATION

Au 31 décembre 2022, le CCAS domicilie 40 personnes dont 3 familles avec enfants mineurs.

9 - LE PLAN CANICULE

Le Plan Canicule a pour objectif d'anticiper l'arrivée des vagues de chaleur, de définir les actions à mettre en œuvre, pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celles-ci et d'adapter les mesures de prévention et de réduction des expositions à la chaleur, particulièrement à destination des populations vulnérables à la chaleur.

Pour cette année 2022, le CCAS a reconduit les mesures initiées en 2019, avec :

- ***La création d'une liste de personnes âgées ou handicapées fragiles.***

Pour ce faire, un courrier est envoyé aux médecins, aux cabinets infirmiers, aux kinés, aux pharmacies, aux associations d'aide à domicile, aux professionnels de la santé rillacantois et aux prestataires du portage de repas à domicile, leur demandant de nous retourner des fiches d'inscription contenant les coordonnées des personnes repérées fragiles. De plus, un courrier est adressé aux personnes inscrites sur le fichier de l'année précédente, les invitant à reconduire leur inscription.

En parallèle, un professionnel du CCAS se déplace auprès des associations du 3^{ème} âge, afin de faire passer l'information et/ou récupérer des fiches d'inscription.

- ***La publication d'un article au Journal Municipal de juillet***
- ***L'affichage des informations sur le panneau lumineux***
- ***La commande d'affiches et flyers auprès de l'INPESS et réparties dans les services.***

En 2022, 30 personnes sont inscrites dans le cadre du Plan Canicule contre 40 personnes en 2021. On note une baisse des inscriptions, suite à des décès en cours d'année et des déménagements liés à des entrées en Résidence Autonomie et/ou EHPAD.

LES INTERVENTIONS DE LA CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

Les activités mises en place les années précédentes se sont reconduites, à savoir :

- Le suivi social des habitants de La Ricamarie,
- La mise en place d'un service social dédié aux personnes âgées,
- La mise en place et création d'actions collectives,
- L'accueil d'un stagiaire.
- Le suivi des immeubles dans le cadre du LHI
- La référence des familles dans le cadre du DRE

1 - LES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES INSTRUITES PAR LE CCAS

		2019	2020	2021	2022	Comparaison En chiffre
Fond de Solidarité Logement	Energie	20	11	20	13	-7
	Eau	13	10	14	7	-7
	ASLL	1	0	0	0	0
	Accès au logement	11	12	11	11	Égale
	Maintien dans les lieux	8	7	6	6	Égale
	Accord de Principe	0	0	0		0
Dossier de surendettement		10	15	6	6	Egale
Fond d'aide aux jeunes		6	8	4	0	-4
Inscription fichier logements prioritaires		5	2	0	0	0
Commission de médiation		2		1	0	-1
Bourses d'insertion		0	0	0	0	0
Allocation mensuelle		0	0	0	0	0
TOTAL		76	66	62	43	-19

Les aides sollicitées et instruites par le CCAS s'inscrivent dans le suivi global effectué par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

Cette année 2022, nous constatons la poursuite de la baisse des demandes d'aides financières instruites par le CCAS (-19). La mise en place de deux chèques énergie par an a permis de réduire les demandes d'aides.

Les accompagnements des jeunes se poursuivent en étroite collaboration avec les services de l'AGASEF, la Mission Locale.

Quelques chiffres

- Nombre d'entretiens réalisés par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entretiens	1602	1691	1508	755	988	1068

ZOOM sur les personnes de plus de + 60 ans ou aidants familiaux

Années	2019	2020	2021	2022
Entretiens	611 sur 1508	246 sur 755	317 sur 988	398 sur 1068

Les rendez-vous en présentiel retrouvent leur équilibre et les permanences sans rendez-vous sont de nouveau bien utilisées par les usagers.

- Les entretiens réalisés par la CESF tout au long de l'année 2022 se répartissent comme suit :

	2019	2020	2021	2022
VAD	60	23	38	43
Entretiens réalisés	499	664	770	508
Permanences sans rendez vous	956	91	34	517

- Les enquêtes regroupement familial

La Conseillère CESF du CCAS convoque la personne concernée par la demande. Celle-ci est mandatée par le Maire qui est sollicité par l'OFII (Office Française de l'Immigration et de l'Intégration).

Cette enquête porte sur la situation financière et d'hébergement. L'accueillant doit avoir un minimum de ressources pour recevoir le ou les membre/s de sa famille. En 2022, le travailleur social a effectué 12 enquêtes ressources. La crise sanitaire avait induit une diminution des demandes. En 2021, le nombre d'enquêtes réalisées est de 6. Il est le double pour 2022.

- **Les enquêtes expulsion et assignation**

Dans le cadre du partage du public avec le Conseil Départemental de la Loire, le CCAS est mandaté via son travailleur social pour mener une enquête sociale auprès des personnes isolées ou couple sans enfants ou enfants majeurs, en impayé de loyer, c'est-à-dire en voie d'expulsion locative. Pour l'année 2019, 16 enquêtes sont menées. L'année 2020, 10 enquêtes sont réalisées. Du fait de la crise sanitaire les demandes des bailleurs ont été réduites. Pour l'année 2021, 11 enquêtes sont réalisées. Pour 2022, 19 demandes d'enquêtes sur les 19, 12 absences aux rendez-vous, 7 réalisées. Cette année, les forces de l'ordre ont procédé à deux expulsions. Les personnes n'ont pas respecté le plan d'aide mis en place. Désormais face à des situations d'impayées, les bailleurs ont pris la décision de mettre en application la procédure. Les négociations sont plus difficiles.

- **Les signalements ou informations préoccupantes**

Pour l'année 2019, le CCAS dans le cadre de la protection des personnes vulnérables à effectuer 5 signalements de personnes en danger pour soi ou autrui à la Cellule de Protection des Personnes et/ou au Procureur de la République. (7 en 2018) Pour l'année 2020, 10 signalements sont transmis à la cellule de protection des personnes. Pour l'année 2022, 4 signalements ont été rédigés par notre service.

Il s'agit de personnes accompagnées par notre service. Un signalement n'a pas abouti par une mesure de protection mais par la mise en place de l'accompagnement par LIFT service incurie.

Un autre fait l'objet d'une enquête par les services du département.

Pour les deux autres demandes nous n'avons pas encore de retour.

En 2022, la gestion des cas complexes engendre un travail d'équipe important qui permet une solution autre que le signalement.

LE COMITE INSALUBRITE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Composition de la commission et définition des missions de chacun avec les compétences requises

Organismes	Professionnels	Missions	Intervention
Mairie	CESF CCAS Technicienne en urbanisme 2 élus	Visite des logements Effectuer les courriers de mise en demeure au niveau du RSD Effectuer les courriers de mise en demeure au niveau du péril	RSD Péril
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	Un travailleur social « référent logement »	Visite des logements Signalement caf	Action sur les aides au logement en cas de non-décence
Conseil Département, Service Social Départemental (SSD)	Un travailleur social « référent logement »	Signalement pas les assistantes sociales de logements indignes Instauration d'un lien de confiance entre les familles et les assistantes sociales qui permet de garantir la visite à domicile avec un technicien chargé de constater les risques du logement	
Agence Régionale de Santé (ARS)	Un technicien	Chargé des dossiers d'insalubrité de la lutte contre le saturnisme	Pouvoir de préfet : Insalubrité, saturnisme infantile
Cap Métropole	2 techniciens	Soutien aux propriétaires hors logements sociaux	OPAH RU
ADIL	1 représentant	Soutien juridique pour procédure et courriers	
DDT DDCS	2 techniciens	Aide juridique Intervention dans le cadre des conventions APL	

Fonctionnement du groupe LHI

Finalité, Objectifs et Principaux Engagements

Le groupe est constitué pour travailler sur la lutte contre l'habitat indigne.

Les objectifs du groupe sont de répondre aux attentes de l'Etat dans ce cadre, de répondre aux directives de la commune. Il a aussi et surtout l'objectif de veiller aux bonnes conditions de logements des habitants de la commune de LA RICAMARIE.

Rôles, Responsabilités et attentes mutuelles

Nous attendons un investissement équilibré de tous les membres du groupe, de la tolérance les uns envers les autres, de la cohésion entre nous et du respect. Chaque personne présente au groupe s'engage à respecter le secret professionnel.

Procédures :

Réunion d'Équipe

Le groupe se réunit en présentiel, tous les 2 à 3 mois dans les locaux de la Mairie. Les réunions seront balisées par un ordre du jour, dûment préparé et envoyé aux participants en amont. Un compte rendu sera écrit après chaque réunion, ils permettront de garder la trace des décisions.

Fonctionnement du signalement LHI

Dans un premier temps, le CCAS ou le service urbanisme de la ville reçoivent un signalement, celui-ci peut provenir d'un travailleur social, du locataire, d'un proche du locataire, d'un agent communal

Lors de l'entretien une fiche de saisine est complétée, les renseignements recueillis donneront lieu à une enquête à domicile si les raisons sont justifiées. Cette visite est toujours organisée conjointement avec les membres de la commission disponibles en fonction de la situation. Néanmoins, il est nécessaire de contacter le propriétaire et le locataire pour que tous deux soient d'accord pour la visite.

Un diagnostic est réalisé conjointement avec le travailleur social de la CAF et notre technicien, avec des photos pour appuyer les recommandations des différents travaux. Lors de l'évaluation, un retour est fait aux membres de la commission qui statuera sur la procédure à suivre. La commission se réunit tous les trimestres ; à charge au CCAS de mettre en place les procédures et de rédiger les courriers inhérents aux décisions prises.

Lors de la vérification de la mise en conformité du logement, une visite est organisée conjointement avec les services de la CAF, de la ville et du CCAS, voire de l'ARS si besoin.

Les outils tout au long de la procédure

Le premier outil est la fiche de saisine, elle est transmise par mail au CCAS, à la CAF et à l'ARS.

En fonction des éléments décrits, une visite est programmée.

Un diagnostic est émis, transmis à la CAF comme l'indique la convention.

Le logement est inscrit sur la liste des logements repérés par le groupe LHI avec l'indication de la procédure, soit RSD, soit indécence, soit insalubrité, soit péril.

Le tableau de présentation est envoyé à chacun des membres pour que les informations soient regroupées et permettre un meilleur suivi des situations. Chacun à un rôle important, car en fonction des compétences, des démarches sont à réaliser.

La procédure le contentieux

➤ Rappel des différentes procédures

Non décence	<p>La non-décence désigne un risque pour la santé et/ou sécurité des locataires.</p> <p>Aussi, le propriétaire doit proposer un logement aux locataires qui respecte des conditions acceptables de vie.</p> <p>Exemples : pièces respectant une surface minimale d'habitation, un coin cuisine avec accès à l'eau potable, eau chaude et froide, sanitaire, chauffage etc.</p>
Non-conformité au Règlement Sanitaire Départementale (RSD)	<p>Les manquements au RSD sont le non-respect des règles minimales d'hygiène et de sécurité.</p> <p>Exemples : moisissures, humidité importante, installations sanitaires défectueuses, ventilations insuffisantes ou absentes.</p>
Insalubrité	<p>L'insalubrité présente un risque pour la santé des occupants ou des voisins.</p> <p>Exemples : moisissures, absence d'eau potable, installation électrique dangereuse, présence d'amiante, de plomb etc.</p>
Péril	<p>Le péril présente un danger pour la sécurité des occupants ou des voisins, sur la voie publique ou à l'intérieur des habitations.</p> <p>Exemples : risque d'effondrement des plafonds, planchers, façade, balcon etc.</p>

Pour chaque infraction existe un protocole d'actions.

Indécence : La décence relève des relations contractuelles bailleurs/locataires.

Les organismes payeurs des prestations logements sont compétents pour faire contrôler la décence des logements. Ils s'appuient sur l'article 6 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014, ainsi que sur deux décrets celui n°2002-120 du 30 janvier 2002 et le décret n°876172 du 26 août 1987.

La CAF ou MSA, prestataire de l'aide au logement peut sous constat de non-décence instruire la procédure visant à consigner l'aide tant que les travaux de mise en conformité ne sont pas réalisés.

Manquements au Règlement sanitaire départemental : Le maire est chargé de veiller au respect des normes minimales d'hygiène de sécurité et de salubrité figurant dans le RSD. Il s'appuie l'article L2212612 du code des collectivités territoriales et sur l'article L1421-4 du code de la santé publique.

Il est dans un premier temps privilégié la médiation et dans un deuxième la procédure administrative. Contrairement aux autres procédures (accumulation de déchets, insalubrité, péril) le maire ne peut pas ordonner les travaux d'office. Le non-respect du RSD est simplement puni d'une amende de 450 € pour chaque infraction. Pour ce faire le maire dresse un PV d'infraction qu'il transmet à l'Officier du Ministère Public. Cette mission est confiée au CCAS.

Péril : Modification par l'ordonnance n° 2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations. Il s'agit d'un assouplissement par rapport à la demande d'expertise, la procédure de demander un expert au tribunal n'est plus nécessaire.

Insalubrité : La lutte contre l'habitat insalubre relève de la police du Préfet. L'ARS assure l'instruction des dossiers pour le compte du Préfet en lien avec la Mairie et, selon les départements, la DDT (pour les travaux d'office notamment) et la DDCS (pour l'hébergement et le relogement). Cela se fonde sur l'article L1331-26 et suivant du code de la santé publique.

Le passage des dossiers en CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologique) n'est plus une obligation. **L'ARS de la Loire de maintenir pour les dossiers délicats.**

Liste des aides pour les propriétaires

ANAH	Travaux lourds Travaux de rénovation énergétique Travaux d'adaptation	Gestionnaire SOLIHA
Ma prime Rénov	Rénovation énergétique	Etat
CARSAT	Travaux d'adaptation	CARSAT
Mairie	Travaux énergétique	Mairie
	Aide complémentaire à l'ANAH	
	Pour les copropriétés travaux de clôture ou de mise en sécurité	
	Ravalement de façade	

✓ **Bilan quantitatif :**

ACTIONS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Immeubles concernés	4	2 (22 appartements)	15	10	10	7	9
Logements concernés	16 (dont 1 maison individuelle)	13	13	19	19		15 (dont 1 maison individuelle)
Mise en demeure RSD/Non décence en cours	5	11	3	2			4
Levée mise en demeure RSD/ Non décence	1	2	1	2			2
Adresse en vigilance	6	7	7	9	8		12
Insalubrité remédiable	1	3	2	0	1		1
(Arrêtés)							
Insalubrité irrémédiable	1	1	0	0	1		1
Arrêtés levés	1		1	2			1

Le groupe « Comité insalubrité » créé sur la commune se réunit une fois tous les deux mois et agit de manière efficace sur le territoire ricamandois. Cette année, le groupe LHI s'est réuni 4 fois et regroupe les partenaires suivants :

- CCAS de la Ricamarie (2 techniciens et 2 élus),
- Conseil Départemental, service SSD (1 travailleur social « référent logement »),
- Direction Départementale des Territoires (2 techniciens),
- Caisse d'Allocations familiales (1 travailleur social « référent logement »),
- Agence Régionale de Santé (1 technicien),
- Agence Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL).

Le CCAS entretient un rapport étroit avec la CAF puisque les visites d'immeubles et d'appartements se font toujours en présence des deux partenaires.

✓ **Bilan quantitatif :**

Pour 2022, nous avons **9 adresses** repérées par le groupe LHI, **12 en veille active**. Les visites ont pu se réaliser dans de meilleures conditions, aussi nous avons procédé à des levées de RSD. Un immeuble fait l'objet **d'un arrêté d'insalubrité remédiable** pour les parties communes et deux logements, un autre immeuble fait l'objet **d'un arrêté d'insalubrité irrémédiable** avec interdiction définitive d'y habiter, pour un appartement. Cet immeuble fait partie du projet OPEARU et a fait l'objet d'une acquisition en 2023.

Le groupe LHI poursuit son travail de repérage des situations et de mise en place des procédures en cas :

- D'insalubrité qui relève de la compétence de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- D'indécence qui relève de la compétence de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- De manquement au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) qui relève de la compétence du maire.
- Le CCAS représente le groupe LHI Ricamandois au sein des dispositifs départementaux de lutte contre l'habitat indigne. (PDLHI, cotech restreint, Copil...).

ACCUEIL Maison des permanences

LA MARIADA

BILAN ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE du 7/02/2022 au 31/12/2022

SERVICES	ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE	ACCUEIL PHYSIQUE
SSD	1 999	1 778
DIE	689	593
PMI	298	443
CCAS	141	300
MLJ	287	389
RELAJ EMPLOI	104	135
MÉDIATRICE SANTE	42	111
UDAF	3	27
DAHLIR	0	10
VIE LIBRE	0	0
ANEF	2	2
INTERFACE	10	18
DRE	0	25
TOTAL	3 575	3 831

L'accueil en général consiste à établir un pré-diagnostic des demandes et à orienter l'utilisateur.

✓ Accueil téléphonique :

- Prise de messages pour les travailleurs sociaux et partenaires
- Transmission d'appels téléphoniques aux travailleurs sociaux et partenaires
- Communication de divers renseignements

✓ **Accueil physique** :

- Accueil des usagers qui ont rendez-vous
- Accueil des usagers pour les permanences sans rendez-vous des travailleurs sociaux
- Accueil des familles pour les consultations PMI
- Communication de divers renseignements